



**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

pour le territoire de

CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

2021-2026

ENTRE

- La communauté de communes de Charlieu Belmont Communauté représentée par M. René VALORGE, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 17 juin 2021, ci-après désignée par l'intercommunalité,

d'une part,

ET

- L'État, représenté par Mme Catherine SÉGUIN, préfète du département de la Loire, ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

I. Préambule	p6
ARTICLE 1 ^{er} – OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	p8
ARTICLE 2 – GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT.....	p9
2.1. Comité de pilotage.....	p9
2.2. Comité technique.....	p10
ARTICLE 3 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	p11
ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	p11
ARTICLE 5 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	p11
ARTICLE 6 – COMMUNICATION.....	p12
ARTICLE 7 – TRAITEMENT DES LITIGES.....	p12
II. Diagnostic du territoire	p12
1. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE.....	p12
Situation et aire d'attraction	p12
Démographie.....	p13
Caractéristiques de la population.....	p15
Tissu économique	p18
Mobilités.....	p20
Habitat.....	p22
Accessibilité aux services	p24
Carte et périmètre de l'intercommunalité.....	p28
2. ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE.....	p29
Atouts	p29
Faiblesses	p30
Opportunités	p30
Menaces	p31
3. PROJET DE TERRITOIRE.....	p33
III. Stratégie	p34

THEME 1. TRANSITION ECOLOGIQUE.....	p34
Mesure 1 : Engager une démarche globale de transition écologique.....	p34
Mesure 2 : Conforter la politique eau et assainissement.....	p36
Mesure 3 : Restaurer le bon état écologique des eaux.....	p37
Mesure 4 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés.....	p39
Mesure 5 : Donner au territoire une démarche alimentaire globale.....	p40
Mesure 6 : S'adapter face aux risques naturels.....	p41
Mesure 7 : Faciliter et accompagner les démarches de rénovations énergétiques des bâtiments publics et des entreprises.....	p43
Mesure 8 : Labelliser l'utilisation du vélo.....	p44
Mesure 9 : Donner les moyens aux populations d'utiliser le vélo.....	p45
Mesure 10 : Engager des politiques d'aménagement en faveur des modes de déplacements doux.....	p46
Mesure 11 : Engager une démarche globale de transition des mobilités.....	p47
Mesure 12 : Donner des alternatives à la voiture individuelle.....	p50
Mesure 13 : Fournir des équipements favorisant les alternatives aux automobiles à énergies fossiles.....	p51
THEME 2. COHESION SOCIALE.....	p52
Mesure 1 : Donner au territoire une politique d'action sociale.....	p52
Mesure 2 : Rendre l'accès à la lecture facile.....	p53
Mesure 3 : Doter le territoire d'outils d'insertion.....	p55
Mesure 4 : Faciliter la vie associative.....	p56
Mesure 5 : Accompagner les populations dans leur démarches administratives, le cas du label France Service.....	p57
Mesure 6 : Lutter contre la désertification de l'offre de soin de premier recours sur le territoire	p58
Mesure 7 : Développer la politique enfance jeunesse.....	p59
Mesure 8 : Doter le territoire d'un équipement phare, la piscine intercommunale.....	p60
THEME 3. ECONOMIE DURABLE	p61
Mesure 1 : Soutenir les entreprises.....	p61
1.1/ Territoire d'Industrie	p61
1.2/ Reprise et création d'entreprises.....	p61
1.3/ Perspectives d'aménagement des zones d'activités	p62
1.4/ Dossiers relance des entreprises	p62
1.5/ Charte forestière 2021-2026 :	p62
1.6/ Favoriser la transmission en milieu agricole.....	p63
Mesure 2 : Conduire une politique touristique globale affirmée par des investissements importants et un travail de concertation à différentes échelles.....	p64
Mesure 3 : Apporter une image de marque au patrimoine.....	p66

Mesure 4 : S'inscrire au sein de programmes nationaux visant la redynamisation des bourgs-centres : Petite ville de demain.....	p67
Mesure 5 : Initier la dynamisation des centres-bourgs par des opérations d'aménagements.....	p68
Mesure 6 : Mettre en place des opérations visant l'amélioration de l'habitat.....	p69
Mesure 7 : Requalifier les friches au cœur des villages.....	p71

IV. Engagement des partenaires.....p72

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS.....	p72
--	-----

2. L'INTERCOMMUNALITÉ.....	p73
----------------------------	-----

3. L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS.....	p74
--	-----

Annexes.....p76

Annexe I : Premières actions structurantes mises en œuvre
 Actions mises en œuvre année après année

Annexe II : Etat des lieux écologique

Annexe III : Tableau de synthèse des projets communaux recensés

I. Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner dans le cadre de ses compétences un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

- (i) Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
- (ii). Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les intercommunalités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
- (iii). Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

A ce jour, l'intercommunalité est engagée dans les dispositifs suivants :

Contrat/dispositif	Objet/Parties	Date de signature	Échéance
Petite Ville de Demain	Convention d'adhésion sur 18 mois : Communauté de communes, ville de Charlieu, Etat	23/03/2021	2027
Leader I Leader II perspective 2023	Convention entre les EPCI du Roannais et Forez Est pour les 11 communes de leur territoire appartenant au Roannais	2015	2023
Projet Alimentaire Territorial du Roannais	Projet Alimentaire Territorial du Roannais "niveau 2" : 5 EPCI DE LA LOIRE Ces EPCI sont signataires de la charte avec 19 partenaires publics ou privés	12/03/2021	2026
Contrat négocié avec le Département de la Loire	Convention cadre du contrat négocié entre le département de la Loire, la communauté de communes et la ville de Charlieu	31/12/2019	31/12/2021
Convention Territoriale Globale	CAF et la communauté de communes	2018	2021
Label France service	Communauté de Communes et l'Etat Convention avec l'AFR	01/01/2021 01/01/2021	
Programme Cmobi	De l'étude jusqu'à l'expérimentation et la valorisation de solutions sur les mobilités - convention ADEME Communauté de communes	2020	2023
Convention Mobilité Région AURA	Convention de coopération en matière de mobilité Région AURA et Communauté de Communes	2021 (validée mais pas encore signée)	2026
Charte forestière Fibois	Stratégie forêt bois du Beaujolais : Syndicat mixte du Beaujolais	2021	2026
Territoire d'industrie	Contrat territorial d'industrie - Roannais Agglomération, Copler, Charlieu Belmont Communauté, Communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien, CA Villefranche Beaujolais Saône et Communauté du pays de l'Arbresle	2020	2022

Schémas Régionaux de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)	Convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements, et la métropole de Lyon dans le cadre de la loi Notre : Région AURA et Charlieu Belmont Communauté	2017	2021
Dispositif PIG Habitat	Convention Départementale	2019	2023
Dispositif Habitat CAR BONUS Région,	Convention Régionale	2019	2022
Service public de la performance énergétique de l'habitat	Convention départementale annuelle – Département ALEC42	2021	2021
Extension des consignes de tri, barème F avec CITEO	Engagement Charlieu Belmont Communauté et collectivités du SEEDR au 1er janvier 2020	2020 2018	2022
Contrats de rivières	Contrat Sornin Jarnossin Contrat Rhins Rhodon Trambouzan Contrat Teysonne Maltaverne	06/2017 2020 2016	2022 2022 2020
Contrat des trames verte et bleue	Contrat vert et bleu du Roannais : Roannais Agglomération Pays d'Urfé	2018	2022

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation. Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, l'État et l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'article 2 du présent accord.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour accompagner la relance de l'activité et contribuer à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire autour d'un projet de mandat. Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichira de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

Le contrat de relance et de transition écologique contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment : accès aux services publics,

accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE remplacera progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants ou projetés : Territoires d'industrie, Agenda rural, opération de revitalisation des territoires (ORT), opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)...

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de transition écologique. Les parties s'engagent à ce que l'intercommunalité soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT

Les représentants de l'État et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

2.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la préfète du département de la Loire ou son représentant et par le président de l'intercommunalité ou son représentant. Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'intercommunalité, des services de l'État, ainsi que des établissements publics, opérateurs socio-économiques et membres de la société civile mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins 1 fois par an pour :

- examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;
- établir l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- décider d'éventuelles corrections.

La **Conférence des Maires** de Charlieu Belmont Communauté sera saisie autant que nécessaire pour proposer des orientations ou ajustements au CRTE ; Elle sera aussi destinataire du bilan annuel établi par le comité de pilotage.

Concertation : la mise en place de la concertation au sein de l'intercommunalité prend plusieurs formes et peut s'articuler autour d'enquêtes de terrain, de réunions publiques, d'ateliers de co-construction ou encore de comités de pilotage des partenaires. Les méthodes et les formes de ces outils sont adaptatifs en fonction des projets (Cf ARTICLE IV engagements de l'intercommunalité). Un rendu des processus et étapes de concertation sera produit en comité de pilotage.

2.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé d'un membre de la Direction de Charlieu Belmont Communauté, d'un agent de l'intercommunalité chef de projet CRTE, d'un agent référent de la DDT et du secrétaire général de la Sous-préfecture de Roanne.

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

ARTICLE 3 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, mesures et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fait l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de 6 ans.

Un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CRTE peut donner lieu si nécessaire à une évolution, voire une réorientation de la stratégie, le cas échéant sous forme d'avenant.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

ARTICLE 5 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage.

Les annexes I et III sont régulièrement mises à jour au fil de l'eau, après examen et avis du comité technique puis validation par le comité de pilotage.

L'annexe II spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique puis validée par le comité de pilotage.

Les éventuelles demandes d'adhésion au CRTE sont analysées au fur et à mesure de leur arrivée par le comité technique et validées annuellement par le comité de pilotage.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

L'État et l'intercommunalité s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

ARTICLE 7 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

II. Diagnostic du territoire

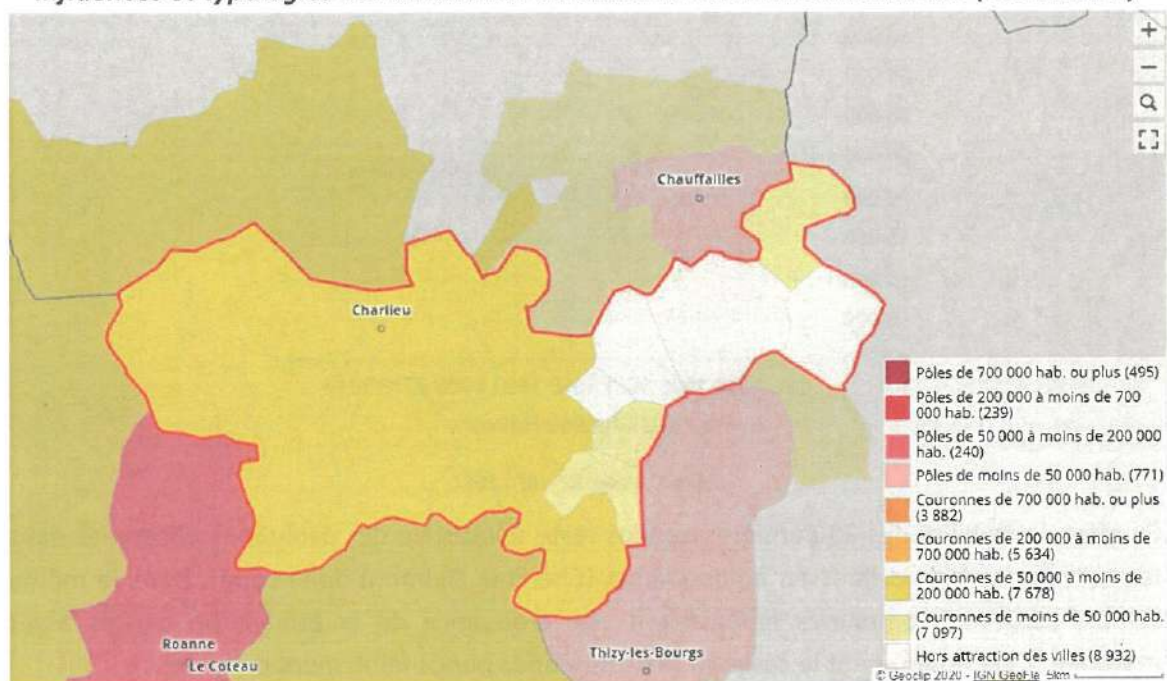
1. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE

Situation et aire d'attraction

Situé au Nord-Est de la Loire au croisement de trois départements et espace de transition entre la plaine du Roannais, le Brionnais et les monts du Beaujolais, le territoire de Charlieu Belmont communauté est composé de 25 communes et se positionne aujourd'hui comme un territoire majoritairement rural.

Néanmoins, seules les communes positionnées les plus à l'Est du territoire et correspondant aux communes situées dans les monts du Beaujolais, apparaissent comme étant les plus éloignées et les moins influencées de l'attraction des villes. En effet, le reste des communes du territoire se placent comme étant sous les aires d'attraction de plusieurs villes, en particulier Roanne qui étend son attraction sur tout un quart Sud-Ouest du territoire, les villes de Thizy-les-Bourgs et de Cours-la-Ville au Sud-Est du territoire et dans une moindre mesure Chauffailles au Nord-Est. Cependant, même si Charlieu n'est pas catégorisé comme étant une commune « centre » dans la typologie de l'INSEE, elle exerce une réelle fonction de centralité au cœur de l'intercommunalité. Dans ce cadre et dans le Schéma de Cohérence Territorial du bassin de vie du Sornin, Charlieu occupe la place de bourg-centre proposant une large gamme de commerces et de service, au même titre que les communes de Chauffailles et de Cours-la-Ville dans les départements voisins.

Influences et typologies des communes de Charlieu Belmont Communauté (INSEE 2017)



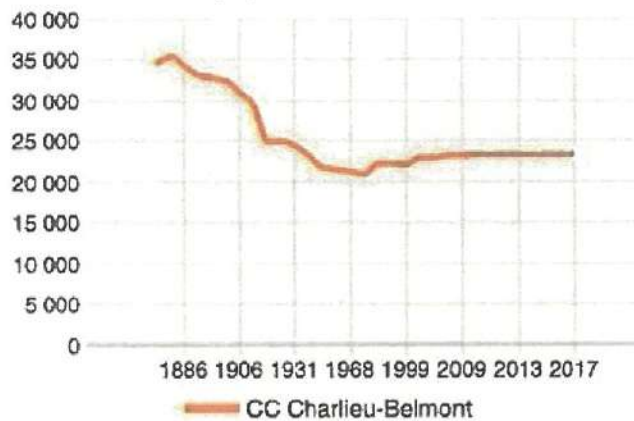
En effet, le poids économique et démographique de Charlieu (3700 habitants) structure le territoire et positionne cette ville comme un véritable pôle d'emplois et de services local pour les 24 000 habitants de l'intercommunalité. A une plus petite échelle, on peut également noter la présence de deux autres centralités que l'on peut qualifier de bourgs relais : Pouilly-s/s-Charlieu (2400 habitants) et Belmont-de-la-Loire (1400 habitants).

Cette organisation territoriale autour de communes disposant soit d'un statut de petite centralité, de bourg relais ou de commune rurale sous influence, confère à l'ensemble du territoire une densité plutôt faible d'environ 83 hab/km².

Démographie

L'évolution de la population est marquée par une stabilité depuis une vingtaine d'années aux alentours de 24 000 habitants après une longue phase de diminution suivie d'un rebond dans les années 70 et 80. Par ailleurs, des disparités territoriales existent.

Evolution de la population de 1876 à de nos jours



Source : Insee, RP 1876-2017

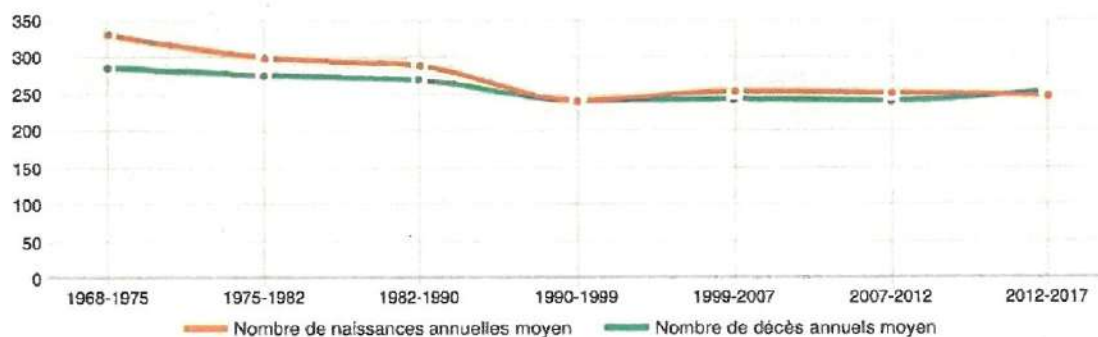
En effet, la stabilité des 20 dernières années reste évocatrice des évolutions observées dans les communes bien dotées en équipements (Charlieu, Belmont-de-la-Loire). Dans le même temps, certaines communes enregistrent une croissance de la population parfois assez marquée, c'est notamment le cas pour les communes plutôt faiblement peuplées :

- Saint-Hilaire-sous-Charlieu (de 399 à 555 habitants)
- Arcinges (de 134 à 208 habitants)
- Cuinzier (de 590 à 731 habitants)

Au sein des 20 dernières années, peu de communes enregistrent une baisse significative de population, excepté Pouilly-s/s-Charlieu mais dans une moindre mesure (de 2720 à 2491 habitants).

La stabilité de la population à l'échelle territoriale peut s'expliquer en partie par le solde naturel. En effet on remarque que dans les 20 dernières années le nombre de naissances et de décès sur le territoire sont quasiment égaux.

Nombre de naissances et de décès annuels moyens sur le territoire de Charlieu Belmont communauté

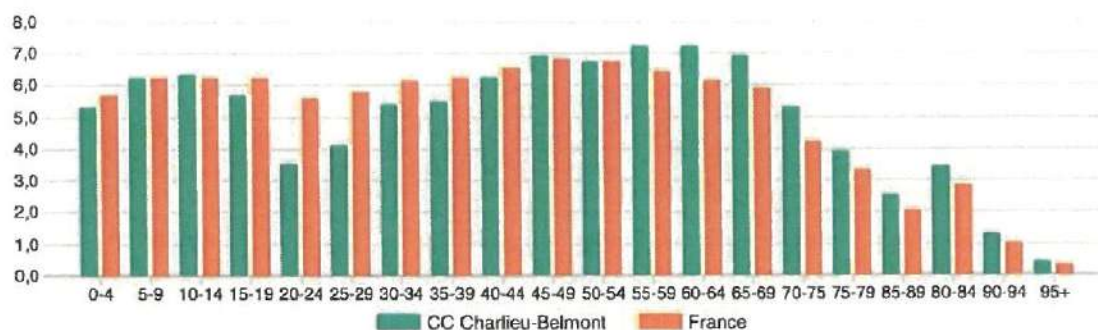


Source : Insee, RP

Caractéristiques de la population

Concernant les populations du territoire on peut relever plusieurs caractéristiques. On note d'une part une population plutôt âgée avec une surreprésentation des tranches d'âges supérieures à 55 ans par rapport au territoire national. A contrario, les tranches d'âges allant de 15 jusqu'à 44 ans sont assez peu représentées dans la population.

Age des populations de Charlieu Belmont Communauté comparé au territoire national



Source : Insee, RP - 2017

Le vieillissement de la population est d'autant plus marqué dans la ville de Charlieu. En effet et concernant l'indice de vieillissement, on retrouve en 2017 sur la commune de Charlieu 140 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Dans le même temps et sur le territoire, 100 personnes de plus de 65 ans sont comptabilisées pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

Ce chiffre témoigne de son importance quand on sait qu'il est de 85 sur l'ensemble du territoire ligérien et de 70 sur le territoire national. Cependant la sous-représentation des moins de 20 ans se caractériserait essentiellement par une sous-représentation des 14-20 ans, puisque les moins de 14 ans restent plutôt bien représentés.

Le vieillissement est donc un enjeu fort du territoire, d'autant plus qu'il est marqué par une croissance marquée depuis au moins l'an 2000.

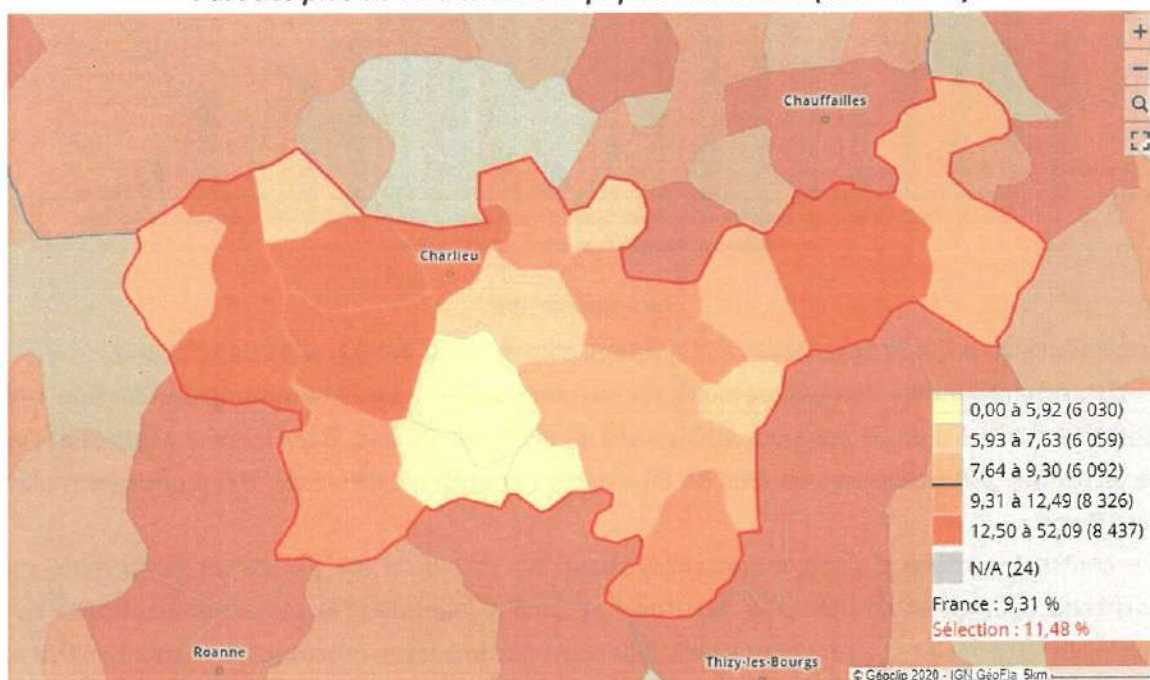
Part des 75 ans et plus dans la population



Source : Insee, RP

Toutefois, le vieillissement de la population semble localisé dans certaines communes et notamment les communes les plus fournies en commerces et services. En effet, leur présence marquée dans ces communes fait émerger la question des déplacements de ces populations qui parfois ne disposent plus de véhicule personnel. De fait, leur installation à proximité des commerces devient donc une nécessité. En ce sens les communes de Charlieu, Saint-Nizier-s/s-Charlieu, Pouilly-s/s-Charlieu et Belmont-de-la-Loire, sont les communes où la part des personnes âgées est la plus importante.

Part des plus de 75 ans dans la population totale (INSEE 2017)



L'impact du vieillissement se retrouve dans la composition des familles, avec une part des ménages composés d'un couple sans enfants bien supérieure à la moyenne nationale (31,5% des ménages contre 26,1% à l'échelle nationale). D'autre part, on constate une représentation assez élevée des familles avec enfants (les enfants sont d'ailleurs plutôt représentés en nombre dans le classement des tranches d'âges), alors que les familles monoparentales sont peu représentées.

Composition des ménages

Indicateurs	CC Charlieu- Belmont	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	32,5 ▼	36,2
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	31,5 ▲	26,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	7,4 ▼	9,8
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	27,4 ▲	25,7

Source : Insee, RP - 2017

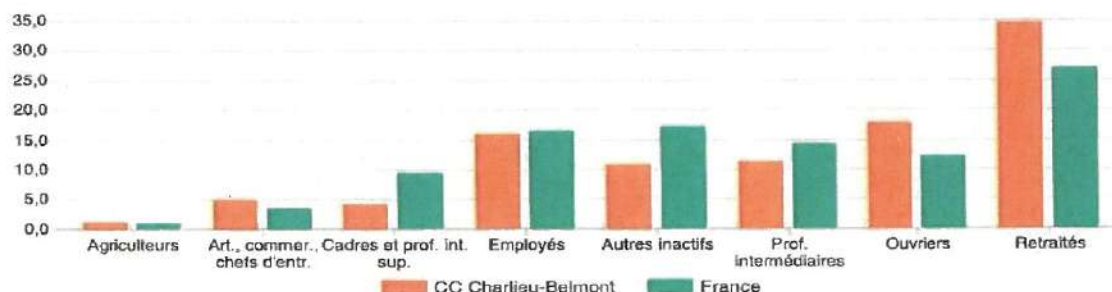
L'analyse socioprofessionnelle de la population fait émerger encore une fois la question du vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire. Effectivement, on remarque une part très marquée des retraités (quasiment 35% de la population).

On retrouve également des parts dans la population totale plus importantes que dans la moyenne nationale pour les catégories d'ouvriers, d'artisans/commerçants et des chefs d'entreprises ainsi que des agriculteurs. Ces représentations supérieures à la moyenne nationale sont évidemment plutôt caractéristiques des milieux ruraux notamment concernant les artisans, agriculteurs et chefs d'entreprises. Dans une autre mesure, ces représentations sont également caractéristiques des campagnes ligériennes situées sur les monts du Beaujolais, auxquels on peut identifier un passé industriel fort (dans notre cas de l'industrie textile) et qui a su perdurer en évoluant ou se transformant.

Au contraire, les catégories de cadres et de professions intellectuelles supérieures, des inactifs et des professions intermédiaires se situent en deçà de la moyenne nationale.

Les employés restent dans la moyenne nationale (environ 16% de la population).

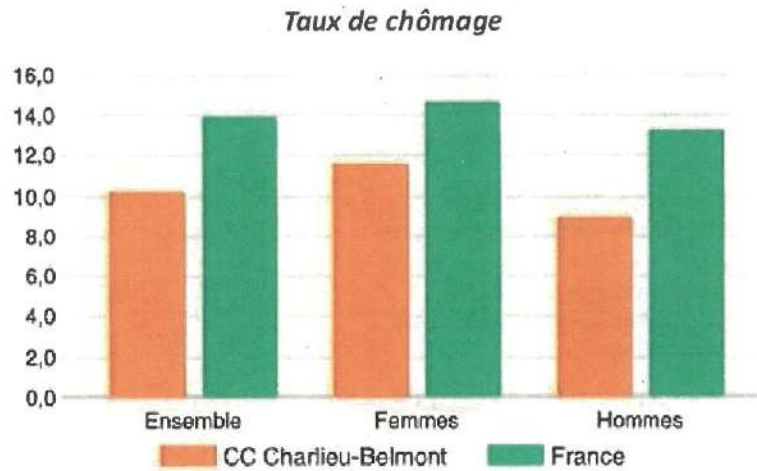
Répartition des professions et catégories socioprofessionnelles



Source : Insee, RP - 2017

Le taux de chômage chez les 15-64 ans s'établit aux alentours de 10%. Il reste bien en dessous de la moyenne nationale, mais aussi des territoires voisins et notamment du pôle urbain roannais qui est très touché (plus de 20% pour la commune de Roanne). Sur le territoire de Charlieu Belmont communauté il est principalement localisé dans les communes les plus

peuplées à l'image de Charlieu (13,5%), de Pouilly-s/s-Charlieu (13,1%) ou de Belmont-de-la-Loire (13,6%).



Source : Insee, RP - 2017

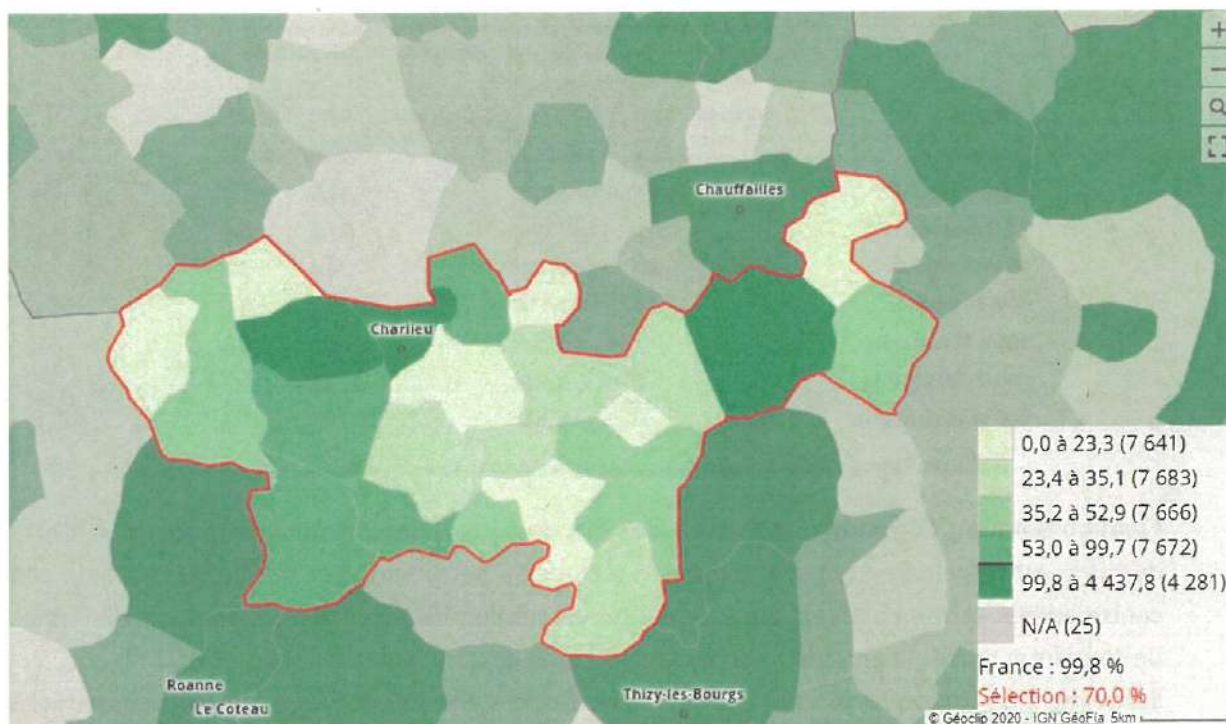
Tissu économique

On peut tout d'abord relever que le taux de couverture de l'emploi n'est pas total sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité. En effet et avec 70%, le taux de couverture de l'emploi de Charlieu Belmont communauté indique que ce territoire dépend d'autres territoires afin d'employer la totalité de sa population.

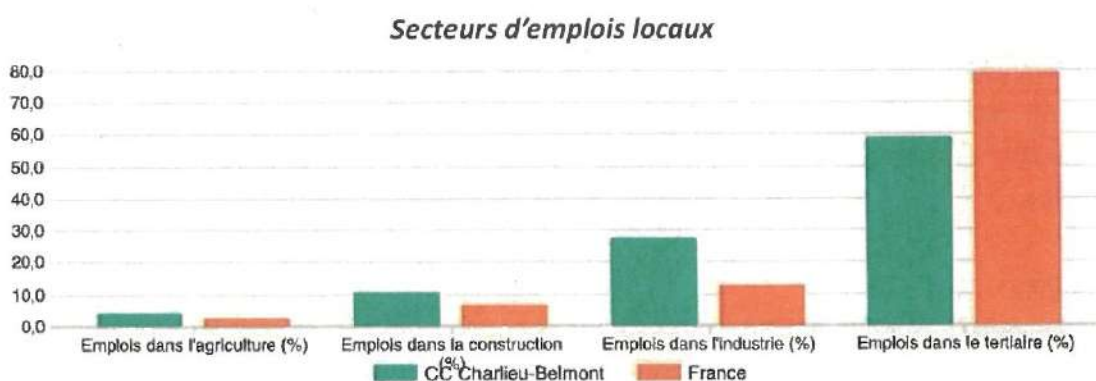
Néanmoins, on peut remarquer encore une fois des disparités, avec des communes très bien couvertes, c'est particulièrement le cas de la commune centre (Charlieu avec un taux de 165%), mais aussi des deux bourgs relais (Pouilly-s/s-Charlieu 112% et Belmont-de-la-Loire 101%).

Au contraire, des communes de plus petite taille disposent de taux de couverture de l'emploi très faibles. Cela indique que leur population est dépendante de l'offre d'emploi d'autres communes afin d'exercer une activité professionnelle. C'est le cas de Saint-Pierre-la-Noaille (17,7%), Arcinges (14,5%), Jarnosse ou encore de Saint-Germain-la-Montagne (19,2%).

Taux de couverture de l'emploi (INSEE 2017)



A l'image de la répartition des catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'emplois locaux sont caractérisés par une part d'emplois dans l'industrie et dans l'agriculture plus élevée qu'à l'échelle nationale. Pour la part des emplois dans l'industrie, la part de l'intercommunalité s'élève à plus du double de la part observée à l'échelle nationale.



D'autre part, les entreprises restent caractérisées par des tailles plutôt modestes avec seulement 4 entreprises de plus de 100 salariés sur l'ensemble des 2026 entreprises du territoire. Tout comme à l'échelle nationale, le tissu économique est surtout représenté par des petites voir même très petites entreprises puisque 67,5% des entreprises n'ont pas de salariés et 94,7% ont moins de 10 salariés.

Taille des établissements selon le nombre de salariés

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC Charlieu-Belmont	France	CC Charlieu-Belmont	France
Ensemble	2 026	5 929 259	100,0	100,0
0 ou inconnu	1 367	3 972 815	67,5	67,0
1 à 9 salariés	551	1 588 264	27,2	26,8
10 à 49 salariés	90	296 484	4,4	5,0
50 à 99 salariés	14	41 711	0,7	0,7
100 à 199 salariés	3	18 124	0,1	0,3
200 à 499 salariés	1	8 739	0,0	0,1
500 salariés et plus	0	3 122	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

Charlieu Belmont Communauté jouit également d'une certaine attractivité touristique. Cette dernière est principalement symbolisée en termes de patrimoine par la ville de Charlieu, son centre ancien et son abbaye. L'aura touristique étant confirmé par la fréquentation de l'office de tourisme, puisqu'il enregistre le passage de près de 11 000 personnes.

Sur le reste du territoire, la valorisation s'opère encore une fois par le patrimoine notamment par la présence d'une autre abbaye, celle de la Bénisson-Dieu. De plus, on peut noter le développement important du tourisme de pleine nature et les activités de plein air. A ce titre, la randonnée ainsi que la pratique du vélo sont très développées, à l'image de la présence de deux voies vertes, du passage du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle dans son itinéraire Cluny-Le Puy en Velay, mais aussi de la création d'un topoguide invitant à parcourir 358km de sentiers recensés en 32 circuits de promenade et de randonnée.

Afin de répondre au flux de touristes et voyageurs de passage, l'intercommunalité est pourvue de multiples offres d'hébergement. Au total c'est 1129 places de nuitée qui sont comptabilisées sous des formes diverses (campings, hôtels, chambre d'hôtes, gîtes). A ce titre, Charlieu reste bien évidemment la commune la mieux pourvue, avec neuf possibilités d'hébergements pouvant accueillir en totalité 107 personnes en plus des 92 emplacements du camping.

Mobilités

A l'image de l'ensemble des territoires ruraux et périurbains, le territoire de Charlieu Belmont Communauté est marqué par une forte utilisation de la voiture au quotidien notamment dans les trajets domicile-travail. Effectivement, ils sont 86,3% à utiliser ce moyen de transport quotidiennement pour se rendre sur leur lieu de travail.

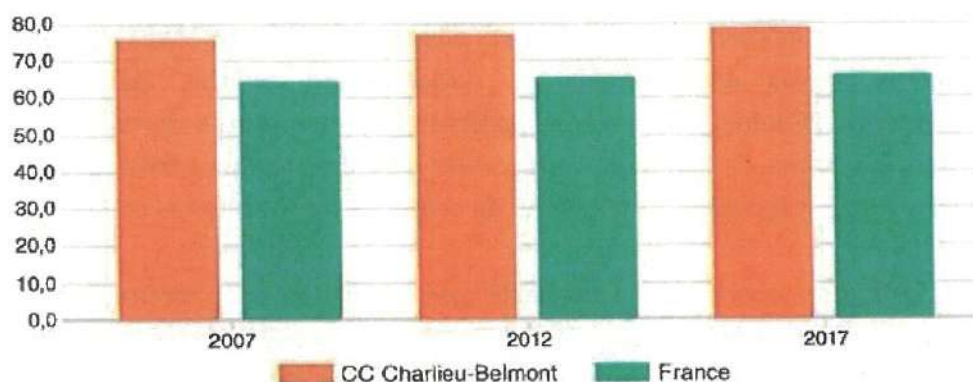
Modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

Indicateurs	CC Charlieu-Belmont	France
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	86,3 ▲	70,5
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	1,8 ▼	15,2
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	2,4 ▼	4,0

Source : Insee, RP - 2017

Cette surreprésentation de l'automobile dans les déplacements domicile-travail est alimenté par le fait qu'une grande majorité d'actifs se rendent dans une commune autre que celle de résidence pour travailler. En effet, ils sont près de 80% à le faire en 2017.

Part des actifs qui se rendent sur une autre commune pour aller travailler



Source : Insee, RP 2007-2012-2017

En outre, le territoire est traversé par plusieurs axes routiers d'importance. Avec notamment deux axes parallèles Nord-Sud très fréquentés (axe Roanne-Paray-le-Monial) :

- RD43, axe reliant Briennon/Roanne qui supporte 6 000 véhicules/jour dont 4% de poids lourds,
- RD482 axe reliant Pouilly sous Charlieu/Roanne qui supporte 11 200 véhicules/jour dont près de 9% de poids lourds.

De plus et dans une moindre mesure, on note la présence de deux axes faisant le lien avec d'autres centralités locales des départements voisins, telles que Chauffailles (Saône-et-Loire) et Cours-la-Ville (Rhône) :

- RD 487, axe reliant Maizilly/Pouilly sous Charlieu qui supporte 3 300 véhicules/jour au nord de Charlieu et 9 000 véhicules/jour au Sud de Charlieu dont près de 8% de poids lourds,
- RD13 axe reliant Cuinzier/Vougy qui supporte 4 300 véhicules/jour dont 3.6% de poids lourds.

La question des mobilités est bien entendu un sujet majeur sur ce territoire à la fois dans la recherche de solutions alternatives à la voiture individuelle (voies vertes, cheminements piétons), mais aussi par le fait qu'elle renvoie à des questions d'aménagement et de sécurité face au passage de ces axes routiers au cœur de nombreux bourgs. A ce titre plusieurs communes ont au fil des années pris une forme suivant ces axes qui sont structurant pour le territoire, mais qui renvoient aujourd'hui à des questions d'aménagement spécifiques. A ce

titre, Pouilly-s/s-Charlieu et Saint-Denis-de-Cabanne forme un bel exemple de ces « villages rue ».

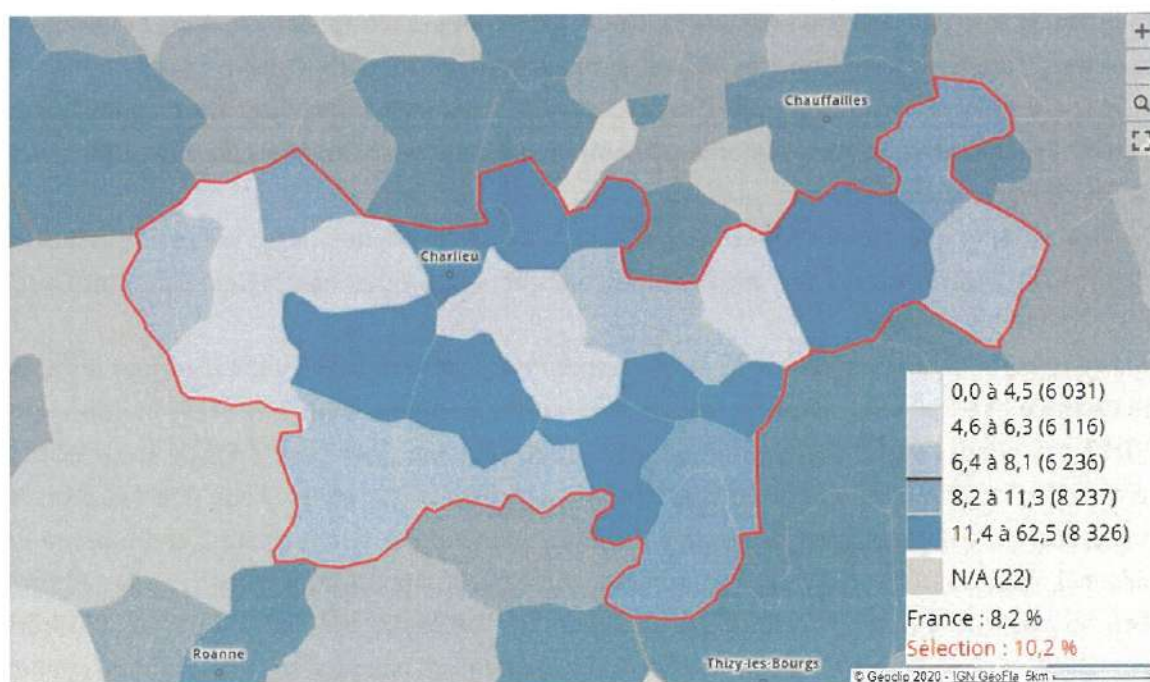
Habitat

L'habitat sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté reste caractérisé par un parc principalement constitué de maisons individuelles et de grande taille.

Par ailleurs, on note une présence assez marquée de la vacance de logement sur le territoire. Effectivement, le taux de vacance sur l'ensemble du territoire s'établit à 10,2% (8,2% au niveau national). Cette vacance de logement est inégalement répartie et on relève les taux les plus élevés (INSEE 2017). C'est en particulier le cas des communes de Charlieu (12,3%), Saint-Denis-de-Cabanne (14,1%), Belmont-de-la-Loire (13,8%), Le Cergne (14,6%), Pouilly-s/s-Charlieu (12,7%) et Maizilly (14%). On retrouve dans les communes les plus touchées, les communes les plus peuplées qui disposent de centres bourgs importants composés bien souvent de logements anciens et ne correspondant plus aux attentes de vie des ménages (petites pièces, pas d'extérieur, accès en véhicules et stationnement difficile, peu performants énergétiquement). Toutefois, on retrouve également des communes de taille parfois plus modeste dont la vacance de logement va répondre à d'autres logiques telles que le passage d'un axe routier très fréquenté en plein cœur de centre bourg, c'est le cas de Saint-Denis-de-Cabanne.

Cependant, le taux de vacance d'une centralité comme Charlieu est à mettre en regard avec les taux observés dans les autres centralités de proximité. En effet, Charlieu apparaît comme étant beaucoup moins touché en comparaison à Chauffailles (14,9%), Cours-la-Ville (20,2%), Thizy-les-Bourgs (22,5%), Marcigny (17,3%), ou encore Roanne (15,2%).

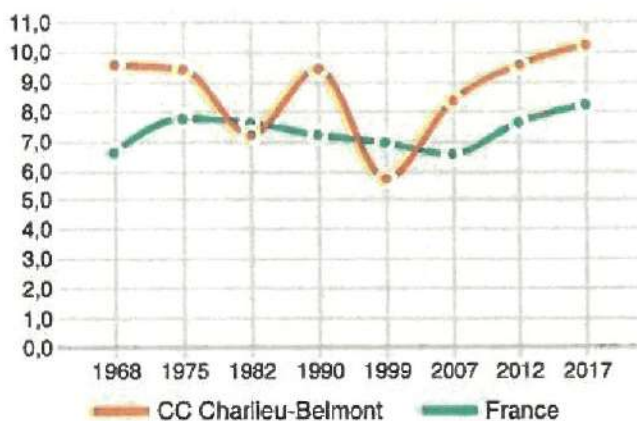
Taux de logements vacants (INSEE 2017)



En outre et de manière plus inquiétante, le taux de vacance est marqué par une croissance plutôt soutenue depuis 1999. En effet, il se situait à l'époque en dessous des 6% et était inférieur à la moyenne nationale.

Le taux de vacance a donc augmenté durant toute cette période malgré la stabilité de la population. La croissance du parc de logement peut en être la cause.

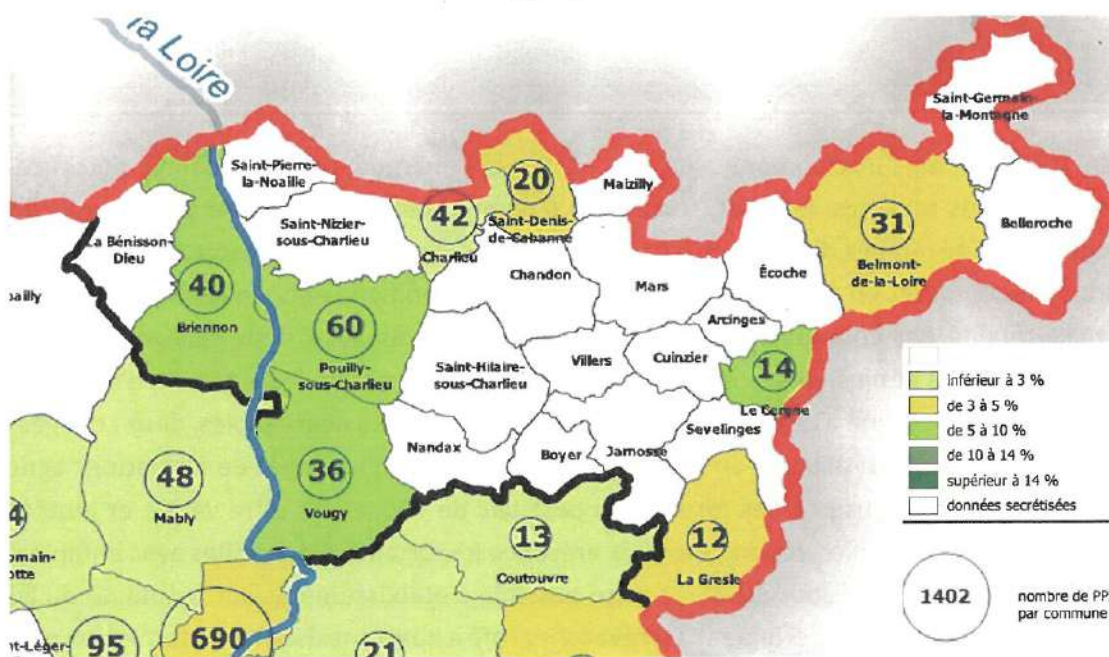
Evolution du taux de logement vacant de 1968 à 2017



Source : Insee, RP

Lié à la vacance de logement, la problématique de dégradation des logements est également bien présente. Là aussi on remarque des disparités géographiques. On peut alors relever une part de logement potentiellement indignes au sein du parc total de logement élevée pour les communes de Briennon, Vougy, Pouilly-s/s-Charlieu et Le Cergne.

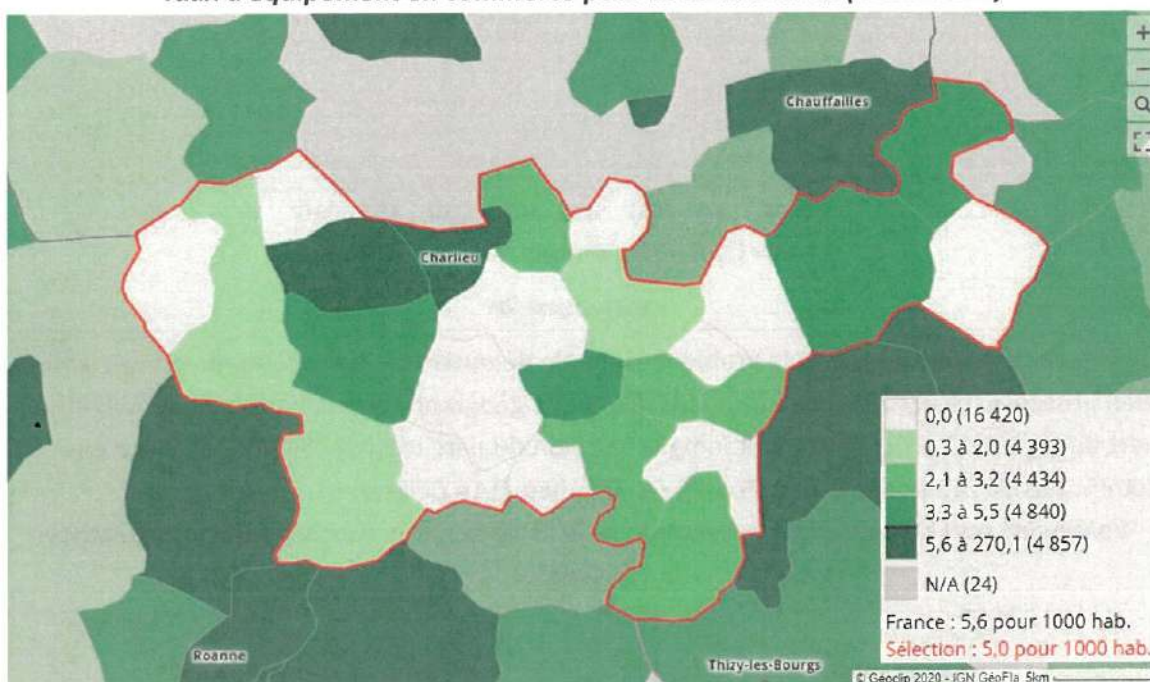
Volume et part du parc privé potentiellement indigne sur le nombre total de résidences privées



Accessibilité aux services

Plusieurs éléments marquent le degré d'accessibilité aux différents services présents sur le territoire. Tout d'abord et en termes de commerces, on relève principalement le poids de Charlieu qui dispose en totalité de 149 commerces. Cette densité de commerces très importante et couvrant la totalité des besoins de la population, est à mettre au regard des autres centralités aux alentours. En effet, Charlieu et en comparaison avec sa population, dispose d'un taux d'équipement en commerce (16,9 pour 1000 habitants en 2019) bien supérieur à des centralités de tailles équivalentes telles que Cours-la-Ville (7,2 pour 1000 habitants) ou Chauffailles (12,1 pour 1000 habitants).

Taux d'équipement en commerce pour 1000 habitants (INSEE 2019)



Le territoire de l'intercommunalité est également marqué par une bonne présence des équipements scolaires. En effet, seulement 6 communes n'en disposent pas, ce qui confère une proximité relative de ce genre d'équipement pour l'ensemble de la population du territoire. Plus précisément, on retrouve de nombreuses écoles primaires publiques ou privées dans la quasi-totalité des communes de l'intercommunalité, mais aussi deux collèges, une maison familiale rurale et plusieurs lycées. A ce titre, on peut relever une forte densité d'équipements à Charlieu qui affirme à ce titre sa place de centralité avec plusieurs écoles, deux collèges ainsi que deux lycées. Par ailleurs, on note la présence d'un établissement de formations agricoles allant de la 4ème jusqu'à des formations post bac de BTS. Cette offre variée et plutôt bien répartie sur le territoire, répond bien à la présence importante des familles avec enfants sur le territoire, puisqu'ils disposent d'une offre possible d'établissements sur la totalité du cursus scolaire (hors études supérieures). En revanche, l'offre quasi-inexistante de formation post bac est à mettre en regard de la classification de la population. Effectivement, nous avons observé

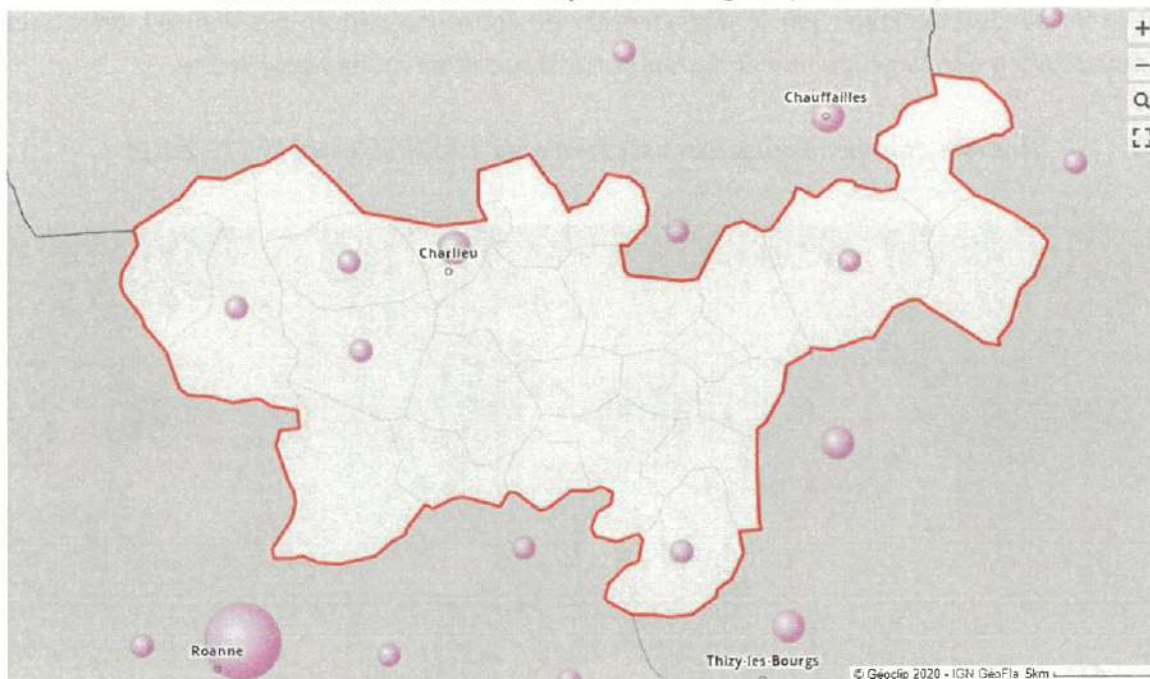
auparavant la faible proportion des 15-24 ans dans la population totale, cette dernière peut donc en partie s'expliquer par le déplacement de cette population vers d'autres territoires pouvant offrir une large gamme en formation post bac et en études supérieures.

Nombre et taux d'équipement scolaire pour 1000 habitants (INSEE 2019)



La question de l'équipement en hébergement pour personnes âgées reste l'un des enjeux majeurs de ce territoire touché par le vieillissement de la population. A ce titre, on dénombre sur l'ensemble du territoire sept établissements pour 529 places d'hébergements en 2019. Ces places restent néanmoins assez mal réparties, avec seulement 6 communes qui disposent d'établissement. Par ailleurs, ces dernières sont principalement situées au Nord-Ouest du territoire dans les communes les plus peuplées.

Etablissements d'accueil de personnes âgées (INSEE 2019)



Dans ce cadre et face au nombre de personnes pouvant être concernées par un transfert vers ces établissements et surtout face à la croissance de ce public, la question du maintien à domicile des personnes âgées constitue un enjeu fort de ce territoire.

Personnes de 75 et plus et potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile

Catégorie	personnes		%	
	CC Charlieu-Belmont	France	CC Charlieu-Belmont	France
Femmes	788	1 850 570	75,0	77,9
Hommes	262	525 815	25,0	22,1
Total	1 050	2 376 385	100,0	100,0

Source : Insee, RP - 2017

D'une manière plus précise sur la question de la santé, le territoire reste sous la menace d'une future désertification médicale. A ce titre, en 2020 douze médecins généralistes exerçaient sur le territoire, un chiffre qui laisse un nombre de patients par médecin largement supportable (1598 patients par médecins contre 1667 au niveau départemental). Toutefois, cinq de ces médecins ont plus de 60 ans et sont proches de la retraite, leur renouvellement et l'installation d'autres médecins forme donc une priorité majeure. En outre, ces médecins sont inégalement répartis sur le territoire puisque dix d'entre eux sont installés à Charlieu, les deux restants étant situés dans la même zone puisqu'ils sont installés à Saint-Denis-de-Cabanne et à Pouilly-s/s-Charlieu. La question de la couverture en médecins d'une grande partie du territoire se pose,

notamment pour des personnes ne disposant pas de moyens de transports dans des communes éloignées du lieu d'exercice de ces médecins généralistes.

Par ailleurs, la question du renouvellement concerne d'autres professionnels de la santé avec l'orthophoniste mais aussi la majorité des dentistes qui ont aujourd'hui plus de 55 ans. La question du report vers les professionnels des territoires voisins est de plus en plus menaçante. Cependant le territoire peut encore s'appuyer sur un réseau important d'infirmiers libéraux, de nombreux kinésithérapeutes ainsi que la présence d'un centre de santé mutualiste à Charlieu (regroupant une maison médicale et paramédicale, un centre dentaire, une pharmacie moderne, une cabine d'audioprothèse et un espace d'exposition de matériel médical et d'aides techniques pour le maintien à domicile), de deux maisons de santé (Charlieu et Pouilly-sous-Charlieu) et d'un laboratoire d'analyse biologique (Charlieu). On note également la présence à Charlieu d'un hôpital local, il comporte 120 lits répartis comme suit :

- pour la partie HÔPITAL : un service de Soins et de Réadaptation de 35 lits, situé au 1^{er} étage.

- pour la partie EHPAD (Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes) : un service de 85 lits situés aux 2^{èmes} étages et 3^{ème} étage.

L'établissement gère également un Service de Soins Infirmiers à Domicile de 49 places. Tout comme l'EHPAD du Pays de Belmont (Belmont 85 lits ajouté à La Gresle 40 lits) qui gère également un service de soin infirmier à domicile de 26 lits.

Toutefois, le centre hospitalier de référence se situe à Roanne.

D'autre part, depuis cette année 2021, grâce à un partenariat avec l'association Familles Rurales de Pouilly-sous-Charlieu, la MSAP (Maison de Services au Public) a obtenu le label France Services. Financés par la communauté de communes et l'Etat, deux agents d'accueil sont présents à Charlieu et à Pouilly-sous-Charlieu afin d'accompagner le public dans diverses démarches administratives telles que des démarches en ligne, l'obtention de formulaires officiels des administrations ou encore la constitution de dossiers.

Ainsi, on retrouve au sein de cette structure des permanences de la CARSAT (service social et retraite), de Pôle Emploi, mais aussi des associations en lien avec l'insertion professionnelle telles que l'ASOIE, l'Espace 2 M (mission locale du Roannais). Les services sociaux du Département sont aussi présents ainsi que l'UDAF et l'Entraide sociale.

En outre et à l'image de l'ensemble du département de la Loire, le déploiement de la fibre optique est en avance en comparaison au territoire national. A ce titre, en 2020 près de la totalité de la population du territoire de Charlieu Belmont communauté est raccordable à la fibre optique, quand seulement 59% de la population française l'est.

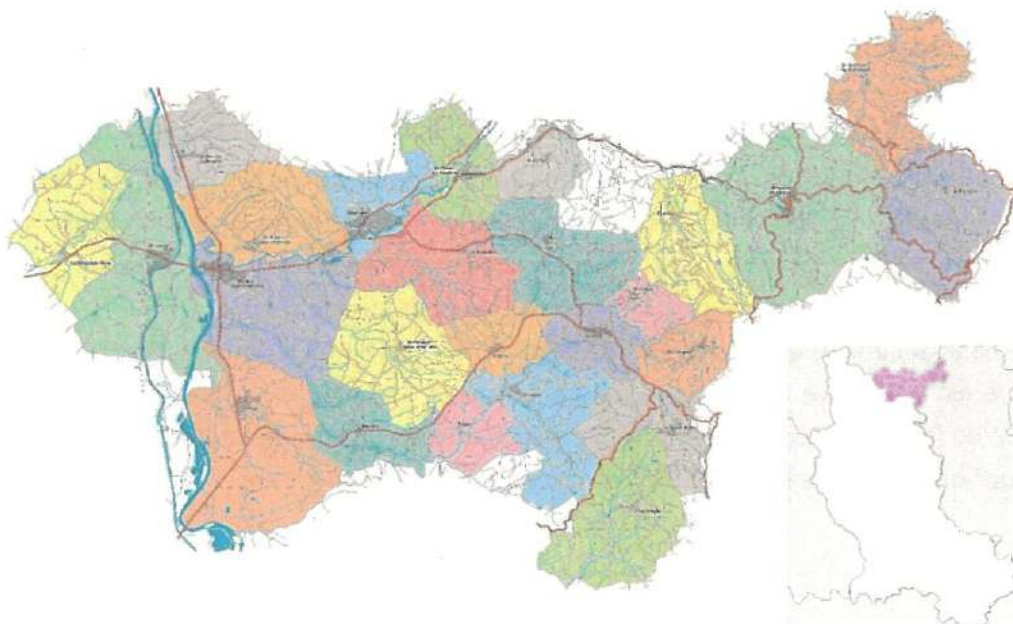
Part et nombre de locaux raccordables au FTTH (fibre optique)

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	CC Charlieu-Belmont	France	CC Charlieu-Belmont	France
2019	70,1	38,9	9 059	14 456 225
2020	97,5	59,5	14 303	24 188 142

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

Dans les faits, Charlieu-Belmont Communauté s'est associée en avril 2013 au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire) qui a initié aux côtés du Conseil Général de la Loire, porteur du SDAN (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique), le projet THD42. Ce réseau fibre optique vise à rendre éligible chaque habitant de la Loire en fibre optique d'ici 2020. Grâce à la fibre optique, Charlieu-Belmont Communauté dispose de connexions internet en Très Haut Débit, représentant un atout pour le maintien et l'implantation d'activités économiques et pour l'ensemble des habitants du territoire notamment ceux concernés par des très faibles débits. En effet, le THD offre d'importantes possibilités pour les usages d'internet actuels et futurs : échanges rapides de grande capacité de données, télétravail, télémedecine, téléassistance...

Carte et périmètre de l'intercommunalité



2. ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Afin de réaliser le diagnostic, Charlieu Belmont Communauté a réalisé un état des lieux écologique initial dont certains indicateurs pourront être complétés ultérieurement (cf annexe 2).

L'analyse du territoire de Charlieu Belmont communauté nous permet de faire émerger plusieurs caractéristiques de cet espace et de les évaluer en temps qu'atouts, faiblesses, menaces ou opportunités.

Atouts :

Le territoire ne manque pas d'atouts, en premier lieu de par son positionnement géographique. Charlieu Belmont communauté est en effet situé au cœur d'un espace de transition entre deux régions, trois départements, mais surtout entre trois influences géographiques importantes (Brionnais, Roannais et Beaujolais). Cette situation offre évidemment un positionnement intéressant notamment en termes d'échanges et de flux. Par ailleurs, le territoire est aussi un espace transitionnel puisqu'il est une zone disposant à la fois d'influences urbaines marquées, mais aussi de caractéristiques très rurales permettant une diversité importante des activités économiques, mais aussi une certaine attractivité résidentielle pour des populations qui peuvent profiter de la proximité du monde urbain tout en vivant à la campagne. D'autre part et au-delà des influences urbaines extérieures, le territoire est pourvu d'un réel maillage communal, avec la présence d'une centralité bien définie (Charlieu) et de deux bourgs relais (Belmont-de-la-Loire et Pouilly-sous-Charlieu), apportant une offre de commerces et de services de proximité intéressante pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

Plus précisément concernant la population, on note une stabilité du niveau de population depuis une vingtaine d'année après une période de baisse très marquée. De plus et en lien avec l'attractivité résidentielle, le territoire est doté d'une part importante de familles avec enfants dans sa population permettant d'une manière générale de dynamiser la vie des communes par la présence d'établissements scolaires ou d'une vie associative très active.

Le territoire se caractérise également par un taux de chômage faible et situé en dessous de la moyenne nationale, mais surtout inférieur aux niveaux des taux de chômage observés dans les territoires voisins.

Le territoire dispose également de nombreux points forts en termes d'équipement, principalement symbolisés par la densité de commerces, de services et d'équipements présents à Charlieu. En effet et même si ces commerces subissent un turn-over important, la centralité du territoire est pourvue d'une densité commerciale forte, peu commune pour une ville de cette taille. De plus, à l'image de Charlieu, mais aussi de l'ensemble du territoire, on relève également un taux d'équipement en établissements scolaires respectable, avec un panel de structures allant de la maternelle jusqu'à des formations post bac, ainsi que des

écoles primaires présentes dans la quasi-totalité des communes de l'intercommunalité. En outre, le territoire se démarque via un déploiement anticipé et total de la fibre optique, ainsi qu'une offre touristique variée puisqu'elle est à la fois patrimoniale, sportive et nature.

Faiblesses :

L'une des principales faiblesses du territoire réside dans le vieillissement de sa population, avec des retraités et des plus de 75 ans qui constituent une part importante dans la population totale. Ce constat pose évidemment la question de la dépendance de ces populations et de leur prise en charge, ce qui inclue la mise à disposition d'équipements, mais aussi de moyens humains et notamment de médecins. A ce titre, Charlieu-Belmont communauté est sous pression à l'instar de nombreux territoires ruraux en termes de nombre de médecins présents, mais aussi et surtout sur la répartition des médecins sur l'ensemble du territoire. Ainsi, de nombreuses communes situées dans la partie Est du territoire n'en disposent pas à proximité. L'autre faiblesse provient de la faible proportion de la tranche d'âge 20-30 ans, qui peut en partie s'expliquer par une offre trop limitée de formations post bac sur le territoire, ou d'emplois de cadres. Cette observation est caractéristique des milieux ruraux français et participe au poids de la part des personnes âgées dans la population totale.

Malgré un taux de chômage faible, le taux de couverture de l'emploi est lui aussi incomplet et peut être à l'origine d'une utilisation importante de la voiture pour les déplacements domicile-travail, puisqu'une partie de la population active travaille dans des territoires extérieurs et voisins.

L'offre de mobilités alternatives à l'utilisation de l'automobile est également incomplète. En effet, malgré la présence de voies vertes récentes mais encore peu développées, et de lignes de transports en communs, les outils restent insuffisants ou peu adaptés. Aussi, des tronçons de mobilités douces sont encore à identifier et à ce jour aucune aire de covoiturage n'est véritablement reconnue.

En outre, on peut aussi relever une part non négligeable du parc privé potentiellement indigne dans certaines communes du territoire. Cela peut indiquer d'une part des zones où la dégradation du bâti est importante, mais aussi des situations de captivité ou de pauvreté très marquée pour les personnes qui occupent ces logements.

Pour finir, face à la part importante de familles avec enfants dans la population totale, la question de l'accueil des jeunes enfants se pose, avec en particulier un nombre d'assistantes maternelles insuffisant.

Opportunités :

L'une des principales opportunités pour le territoire pourra être le potentiel « exode inversé » qui commence à s'opérer dans les espaces ruraux français, en particulier depuis un an. Ce mouvement est une des conséquences directes de la pandémie de Covid et des confinements successifs. En effet, l'enfermement, le développement du télétravail et la vulnérabilité ressenties par les urbains pendant cette période, peut avoir comme effet de multiplier les achats immobiliers en campagne. Cette tendance est significative depuis le milieu de l'année

2020, et caractérisée par l'activité croissante des agences immobilières, des offices notariaux, et un rebond des actes de travaux d'urbanisme. Ces achats qu'ils soient en vue d'une occupation temporaire ou même permanente, vont d'une part augmenter l'attractivité résidentielle des espaces ruraux et les doter de nouvelles populations. A ce titre, le territoire de Charlieu Belmont communauté peut occuper une place stratégique grâce à un positionnement à proximité d'agglomérations d'importance (Lyon St Etienne et Roanne), mais surtout grâce à un cadre de vie agréable, un foncier plutôt abordable et une offre intéressante de commerces de proximité. Ces installations peuvent également être une opportunité majeure pour l'agriculture et notamment la vente directe face à des « ex-urbains » qui sont dans une démarche de retour à un mode de vie plus local. Leurs installations forment également une opportunité pour la reprise d'activité des commerces dans les bourgs ruraux. Dans une autre mesure et en termes de mobilité, les futurs développements des cheminements doux sur le territoire offriront à plus de la moitié de la population du territoire reliée en direct, des alternatives à la voiture individuelle, mais aussi d'accroître l'attractivité touristique du territoire.

Par ailleurs, la composition de la population peut s'avérer être une opportunité pour la création d'emploi. En effet, la part importante d'enfants dans la population totale peut générer des besoins importants en professionnels de garde et d'éducation et même la création de structures de ce type. Dans la même idée, la forte proportion des personnes âgées peut également se révéler comme une opportunité en termes d'emplois et de services. Effectivement, ce public qu'il soit autonome ou dépendant, peut participer à la création d'emploi via la croissance de plusieurs domaines tels que la santé (soins à domicile, médecine à distance, nutrition, objets de santé connectés), la sécurité et l'autonomie (téléassistance, détecteurs), l'habitat (logements adaptés, domotique), les services (services à la personne, aide-ménagère, prévoyance), les loisirs (tourisme, sport, jeux), la communication (téléphones mobiles, tablettes, Internet), ou encore les transports (aides à la mobilité, transports adaptés). Ces éléments se regroupent sous le terme de la « Silver économie ».

Menaces :

En lien avec ses faiblesses, le territoire de l'intercommunalité est sujet à plusieurs menaces, avec en premier lieu le vieillissement. Effectivement, ce phénomène est en hausse depuis plusieurs années et semble pour l'instant difficile à contrer. Selon son importance, cette évolution impliquera dans les prochaines années une adaptation du territoire, notamment concernant les places d'hébergement dans les établissements pour personnes âgées et les capacités en personnel d'aide à domicile. Ce vieillissement pourra potentiellement amener à réfléchir sur la question de la proximité entre lieu de logement et zone de commerce et de service pour ces catégories de personnes qui souvent ne disposent plus de moyen de déplacement. Dans ce cadre, la question du niveau de désertification médicale pour les prochaines années pourra devenir de plus en plus préoccupante. En effet, actuellement et

parmi les médecins qui exercent sur le territoire, une part importante est proche d'un départ en retraite.

D'autre part et même si le niveau du taux de vacance de logement n'est pas excessivement élevé notamment par rapport aux territoires voisins, ce dernier reste au-dessus de la moyenne nationale et surtout était en hausse jusqu'en 2017.

Enfin, face à la crise liée à la pandémie de Covid et au développement du e-commerce, la question de la survie des petits commerces dès lors que les aides financières liées au Covid ne seront plus effectives, semble être un point de vigilance important pour les prochaines années.

Grille AFOM du territoire de Charlieu Belmont communauté

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Situation	-Espace de transition entre plusieurs régions géographiques et entre espace urbain-rural -Maillage territorial bien défini		- « Exode inversé » post covid	
Démographie	-Une population stable -Une part importante de familles avec enfants	-Un vieillissement marqué -Faible part des 20-29 ans dans la population totale	-Silver économie -Développement d'emplois dans le domaine de la petite enfance	-Un vieillissement qui s'accélère
Tissu économique	-Taux de chômage faible	-Un taux de couverture de l'emploi incomplet		
Habitat	-Un parc de logement relativement abordable	-Un parc privé potentiellement indigne important dans certaines communes		-Un taux de vacance de logement en hausse
Mobilité		-Utilisation prépondérante de la voiture dans les déplacements -Une offre d'alternatives à l'automobile pas encore suffisante -Pas d'aire de covoiturage reconnue	-Une offre grandissante de cheminements doux	
Services et équipements	-Une centralité disposant d'une densité importante de commerces et services	-Désertification médicale -Peu d'assistantes maternelles		-Une désertification médicale encore plus marquée

	<ul style="list-style-type: none"> -Un territoire bien pourvu en établissements scolaires -Une offre touristique attractive -Un déploiement de la fibre optique très avancé 			<ul style="list-style-type: none"> -Un manque de place d'hébergement dans les établissements pour personnes âgées -Effets de la crise covid et du développement du e-commerce sur les commerces -Manque de modes de garde pour les enfants
--	--	--	--	---

3. PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire de Charlieu Belmont Communauté s'appuie sur les documents initiaux du SCOT Bassin de vie du Sornin approuvé en 2011 et sur son plan climat air énergie territorial validé en 2020.

La stratégie globale qui en découle vise à conforter Charlieu comme ville centre mais aussi à équilibrer l'offre de services et d'emplois sur le périmètre intercommunal. La préservation du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité des bourgs sont les objectifs fondamentaux des politiques de développement durable conduites.

Dans la continuité du travail sur l'évolution du schéma de cohérence territoriale Charlieu Belmont Communauté a acté son souhait d'élargir le périmètre du futur schéma à l'échelle des 5 EPCI roannais : une convention de partenariat a été validée pour permettre la réalisation d'une étude de faisabilité (juridique et financière) et les services de l'Etat ont été saisi pour engager le processus d'arrêt du nouveau périmètre.

Parallèlement entre décembre 2020 et mai 2021 Charlieu Belmont Communauté a travaillé à la réalisation d'une étude prospective financière sur l'ensemble de ses champs d'intervention pour la période de 2021 à 2024 en y incluant ses principaux projets de services et d'équipements et ce, afin d'anticiper le cas échéant la mise à niveau des capacités financières de la collectivité.

III. Stratégie

THEME 1. TRANSITION ECOLOGIQUE

Mesure 1 : Engager une démarche globale de transition écologique

En 2015, la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LETCV) définit la notion de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et confie sa mise en place aux EPCI de plus de 20 000 habitants.

Sur Charlieu-Belmont Communauté, la démarche d'élaboration du PCAET a été validée en novembre 2016.

Ce plan, élaboré pour une durée de 6 ans, a débuté par une phase de diagnostic de territoire réalisé sur un an et délibéré en septembre 2017. Ce diagnostic traite des thématiques suivantes :

- La consommation d'énergie
- Les émissions de gaz à effet de serre
- La production d'énergies renouvelables
- Le potentiel de développement de ces énergies renouvelables
- La vulnérabilité du territoire aux changements climatiques
- La qualité de l'air

A l'issue de la collecte de données a été dressé l'état initial de l'environnement.

Par la suite, la stratégie a été actée en mars 2018 et comporte 6 axes stratégiques :

1. Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine public et privé
2. Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et promouvoir les véhicules électriques et/ou moins consommateurs
3. Encourager les productions biosourcées, optimiser l'usage des produits issus de la filière bois en circuits courts (bois d'œuvre, bois-énergie, bois-agricole, ...) et renforcer le stockage carbone
4. Développer les énergies renouvelables
5. Adapter l'organisation de la politique du territoire (EPCI et communes), et accompagner les changements des pratiques via la mobilisation des acteurs
6. Aménager le territoire (EPCI et communes) dans la logique d'un espace résilient aux effets du changement climatique

Puis, à l'issue d'ateliers de concertation, un programme d'actions a été construit et décliné en 22 fiches-action.

N° Action	Titre de l'action
0	PILOTER, ANIMER ET COMMUNIQUER SUR LE PCAET
1	ENCOURAGER ET DEVELOPPER LE TELETRAVAIL ET LE COWORKING
2	REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS
3	SECURISER ET CREER DES MODES DE DEPLACEMENT ACTIFS (pistes cyclables, cheminements piétons)
4	INTEGRER LES ENJEUX DU PCAET DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PROJETS D'AMENAGEMENT
5	VALORISER LES HAIES BOCAGERES
6	OPTIMISER LA RESSOURCE EN EAU DES COLLECTIVITES ET DU MONDE AGRICOLE
7	RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
8	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT LA METHANISATION
9	VALORISER LE POTENTIEL ENERGETIQUE DES STATIONS D'EPURATION ET DES INSTALLATIONS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
10	PROMOUVOIR LA FILIERE SYLVICOLE ET L'UTILISATION DU BOIS
11	AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU PARC RESIDENTIEL
12	AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU TERTIAIRE PUBLIC
13	FAVORISER LE REEMPLOI
14	METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
15	COMMUNIQUER ET DEVELOPPER DES ANIMATIONS AUPRES DES ENFANTS
16	MOBILISER LES INDUSTRIELS EN S'APPUYANT SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS
17	MOBILISER LES ARTISANS ET COMMERCANTS EN S'APPUYANT SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS
18	FAVORISER L'INTER-RELATION PRODUCTEURS - TRANSFORMATEURS - COMMERCANTS
19	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
20	EXPLOITER LE POTENTIEL SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE
21	EXPLOITER LE POTENTIEL EOLIEN

Le projet a été soumis pour avis à l'autorité environnementale en mars 2019 (accord tacite)
Puis, l'avis officiel de l'Etat reçu en novembre 2019 a entraîné des modifications apportées au PCAET suite à l'avis de l'Etat

Le PCAET définitif a été adopté par délibération du Conseil Communautaire le 27 février 2020, puis déposé sur la plateforme informatique ADEME (Agence de la Transition Ecologique).

Modalités de consultation du public :

Media de consultation	Fréquentation / Portée	Type de public
Site internet de la CBC	Presque 17 000 visiteurs en 2018	Tout public utilisateur du site
Page Facebook	A compléter	Tout public abonné FB
Presse	Le Pays et Le Progrès	Tout public lecteur de la presse
E-mail	Ambassadeurs du PCAET	Volontaires PCAET
GT PCAET	Elus du GT	Elus
Services intercom		Techniciens CBC

Par ailleurs, plusieurs communes du territoire ont obtenu le label « Zéro phyto », à ce titre et à l'instar de La Gresle certaines de ces communes visent à obtenir le label « Terre Saine ».

Indicateurs : Lutte contre le changement climatique et les pollutions, communiquer et sensibiliser sur la transition énergétique, réduire l'impact des déplacements, faciliter les opérations de rénovation énergétique, utiliser et encourager l'exploitation des ressources locales, mobiliser les acteurs économiques du territoire.

Mesure 2 : Conforter la politique eau et assainissement

Signée par l'ensemble des communes de l'intercommunalité, la charte pour le transfert des compétences eau et assainissement repose sur la volonté intercommunale d'anticiper cette transformation à travers une démarche qui repose sur des valeurs et principes communs, pour arriver à une mise en œuvre du transfert acceptée par tous. L'ensemble des acteurs concernés seront animés par un esprit d'implication et de transparence partageant l'idée que la maîtrise publique de la gestion de l'eau et de l'assainissement passe par le maintien ou l'atteinte d'un niveau suffisant d'expertise et de savoir-faire.

Les enjeux :

- Rendre un service efficace et homogène sur tout le territoire en rationalisant les investissements et en effectuant des économies d'échelle,
- Ne pas grever le potentiel des générations futures en garantissant un niveau de gestion patrimoniale satisfaisant tout en protégeant les ressources,
- Organiser le financement des services afin d'obtenir à terme une convergence tarifaire.

La mise en œuvre :

- Chaque service possède sa feuille de route et les objectifs à atteindre pour harmoniser les pratiques,
- La Communauté de commune apporte son assistance technique dans un souci de mutualisation et est associé aux grands projets d'investissements,
- La validation de certaines étapes ou la mutualisation de certaines opérations sont présentées et doivent obtenir l'aval de la conférence des Maires,
- Un état d'avancement est effectué régulièrement aux services de l'état.

Les actions de mutualisation dans ce cadre :

- Création et rédaction d'une charte pour une harmonisation des pratiques afin de préparer le transfert des compétences (terminé),
- Mise à disposition d'un DCE pour la mise à jour des Schémas Directeurs d'Assainissement ou d'Eau potable (terminé et en cours),
- Organisation d'une formation groupée pour le contrôle des branchements en assainissement (en cours : programmée le 13 et 14 octobre 2021),

- Réalisation des inventaires électromécaniques des services d'eau et d'assainissement (en cours),
- Accompagnement des communes pour se mettre en conformité avec les différentes démarches INERIS (à venir),
- Réalisation du géoréférencement des réseaux d'eaux et d'assainissement (commande groupée à venir),
- Réalisation d'une étude sur la gestion de la ressource en eau (commande groupée à venir),
- Proposition et mise en œuvre d'un logiciel de maintenance assisté par ordinateur (à venir).

D'autre part, la question de la gestion de la ressource en eau est de plus en plus prégnante. En effet les modifications du climat ont entraîné dernièrement des épisodes de sécheresse récurrents symbolisé par des rivières en assec, des tensions sur la ressource, des difficultés d'approvisionnement en eau potable dans certaines communes, des difficultés pour l'abreuvement du bétail, des arrêtés de restriction des usages de l'eau chaque année depuis 2018, atteignant l'état de crise et avec des durées de plus en plus longues.

Ainsi, le défi principal du prochain schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux entre 2022 et 2027 sera de répondre à l'organisation de cette gestion via 14 chapitres dont le chapitre 7 qui portera sur les prélèvements. Il y est notifié l'anticipation et l'approfondissement de la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau, économiser l'eau et mieux gérer les prélèvements pour l'équilibre des milieux et la satisfaction de tous les usages et la réduction des risques liés aux inondations.

Indicateurs : Engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire permettant d'atteindre un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Mesure 3 : Restaurer le bon état écologique des eaux

La collectivité s'est impliquée dans la préservation des milieux aquatiques depuis plus de 20 ans.

En effet, à travers les différents contrats de rivières :

- 3 contrats sur le Jarnossin depuis 2000
- 2 contrats sur le Sornin portés par le Symisoa
- 2 contrats sur la Teysonne portés dans un premier temps Syites puis la Roannaise de l'eau
- 2 contrats sur le Rhins porté par le Syrtta maintenant par la Roannaise de l'eau
- 3 contrats sur les Bords de Loire portés par Roannais agglomération et notre collectivité.

Ces actions menées sur les milieux aquatiques ont un impact direct sur le cadre de vie de notre territoire.

Si l'eau est un élément primordial pour le territoire, que ce soit d'un point de vue « sanitaire » ou économique : eau potable, assainissement, eau pluviale, limitation des inondations, gestion de la ressource ; l'eau et nos cours d'eau jouent un rôle structurant du territoire, notamment concernant les paysages.

La Loire en est l'axe majeur du Sud au Nord. De par la richesse de ses paysages et la grande diversité de sa biodiversité faunistique (castor, loutre, Alose...) et floristique ; le fleuve a su retrouver sa « noblesse » auprès du public avec les actions de réhabilitations des sites d'ouverture au public. Les habitants se sont réappropriés ses berges : aménagements des secteurs du cul du Sornin et de la gravière de Pouilly sous Charlieu, cheminement des bords de Loire entre les ponts d'Aiguilly à Vougy et de Pouilly sous Charlieu ou le cheminement de la terrasse basse de la Loire sur Briennon.

Le fleuve est devenu un lieu où nos habitants peuvent s'évader par les loisirs : pêche, la descente en canoë, la randonnée, l'observation de sa faune et de sa flore où tout simplement s'y reposer.

Si le fleuve retrouve son attrait, ses affluents en rive droite et rive gauche ont eux aussi, retrouver l'intérêt du public. Longtemps oubliés, voir mal traités, il aura fallu une politique volontariste pour les réhabiliter. Des actions nombreuses d'entretien ou de restauration de nos cours d'eau ont contribué à préserver notre cadre de vie. Nos rivières ont ainsi retrouvé leur place dans le paysage, elles sont un trait important de ce dernier, elles dessinent les prairies bocagères et soulignent les arbres isolés et la ripisylve des berges. Les cours d'eau sont importants pour notre agriculture, pour les prairies, le bétail les cultures, mais elles ont aussi source de loisir et de découverte et de détente pour nos habitants.

Nos nombreux cours d'eau sont un attrait pour le territoire, pour sa découverte touristique, pour les loisirs qu'ils peuvent véhiculer : pêche, chasse, navigation, observation... c'est aussi un atout majeur pour l'agriculture et la vie de notre territoire. Il faut pouvoir maintenant gérer sa ressource notamment à être vigilant sur l'aspect quantitatif et la disponibilité de cette eau essentielle sur notre territoire, avec la réflexion sur le changement climatique.

Indicateurs : Meilleure gestion de la ressource en eau. Protection de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Mesure 4 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés

Sur les mandats précédents, plusieurs actions ont été entreprises :

- Mise en place RGI sur le secteur de Charlieu (2008) : enquêtes terrain auprès des usagers pour définir les besoins
- Déploiement du compostage individuel et collectif (chaque année) : existence aujourd'hui de réseaux d'habitants pour suivre les points collectifs
- Extension du principe de RGI sur le secteur de Belmont après fusion (2016) : nouvelles enquêtes terrain auprès des usagers pour définir le besoin
- Etude de la mise en place de la collecte des emballages en PAP (2019) : mise en place de foyers témoins pour tester une solution de collecte en regroupement pour les points sensibles (difficultés de stockage d'un bac, résidences secondaires...)
- Mise en place du contrôle d'accès en déchèteries (2020)
- Mise en place de l'extension des consignes de tri (1^{er} janvier 2020) via l'appel à projet de CITEO (barème en cours 2018-2022) : constitution de foyers témoins avant la mise en place pour évaluer le gisement captable

Résultat chiffré : 100kg OMR / an / hab. CBC est classée dans les 30 collectivités françaises qui enfouissent le moins de déchets (*source Zéro Wast*).

L'objectif de taux de recyclage déchets (65% en 2025) est atteint depuis 2018.

Constat : La production globale de déchets (tous déchets confondus) ne diminue pas de manière significative et la qualité du tri se dégrade (taux de refus au plus haut).

Il devient donc nécessaire d'axer notre future politique vers la prévention et la communication sur les consignes de tri.

Axes politiques du nouveau mandat :

1/ Accentuer la prévention : embauche d'un agent de prévention, refonte du guide des déchets, actions sur l'acte d'achat et de consommation, sensibilisation grand public et scolaires, ...

2/ Refonte du parc de Point d'Apport Volontaire : projet sur 4 ans (mise à jour des sites, achats de colonnes neuves, ...) avec un rétro planning par années.

3/ Lancement d'une étude sur la gestion des bio déchets en lien avec la collecte des OMR : réflexion sur le CO₂e, réflexion sur le bio déchets (PAP ou AV), analyse des résultats obtenus suite au MODECOM (caractérisation des OMR par type d'habitat mai 2021). Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'ADEME en mai 2021 pour obtenir un financement sur cette étude.

Ainsi, CBC entame sa 7^{ème} année pour laquelle elle n'a pas augmenté ses tarifs de redevance, elle se situe dans la fourchette basse des coûts de gestion des déchets au niveau région ARA (source Compta-coût). Néanmoins, aux vues de ses résultats, CBC ne pourra en aucun cas

atteindre l'objectif de -50% d'enfouissement d'ici à 2025 car cet objectif a été atteint et dépassé depuis de nombreuses années.

Indicateurs : Optimiser le tri des déchets afin de limiter au maximum l'enfouissement et ainsi lutter contre les pollutions.

Mesure 5 : Donner au territoire une démarche alimentaire globale

Depuis 2015, dans le cadre du programme européens LEADER, une réflexion a été initiée autour du thème de l'alimentation à l'échelle du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes ». Une grande diversité d'initiatives, de nombreux acteurs impliqués autour du thème de l'alimentation ont été répertoriés.

En 2016, un groupe de travail « Alimentation » a été créé afin d'approfondir la place de l'alimentation sur le territoire, d'améliorer les relations entre ce qui se fait déjà et d'envisager ce qui pourrait être développé.

Une des propositions a été de formaliser les différentes initiatives, dans le cadre d'un dispositif issu de la loi LAAF (13/10/14) : le projet alimentaire territorial (PAT). Une démarche PAT a alors été engagée par le PETR en comité syndical de novembre 2016.

Un PAT permet autour de l'alimentation et sur un territoire donné, de mettre en cohérence les stratégies, initiatives de l'ensemble des acteurs quel que soit leur domaine d'intervention :

- Économiques : structuration des filières, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, installation d'agriculteurs et préservation des espaces agricoles ;
- Environnementales : consommation de produits locaux et de qualité, valorisation des modes de production agro écologiques, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Sociales : éducation alimentaire, accessibilité de tous à une nourriture de qualité en quantité suffisante, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Après la dissolution du PETR, en lien avec le groupe alimentation du LEADER, ce sujet a été repris par les intercommunalités du Roannais. Ainsi et à la suite de la réunion du comité de pilotage de janvier 2019, l'idée de favoriser une meilleure coordination et la connaissance des acteurs a été mis en avant.

Ce travail a été conduit avec l'ensemble des acteurs concernés : collectivités, agriculteurs, centres de formation, consommateurs, acteurs économiques, etc. autour des axes suivants : produire mieux, approvisionner localement, consommer local, consommer mieux, réduire le gaspillage et valoriser le patrimoine.

Une charte reprenant les valeurs, les principes, les objectifs et les engagements des partenaires a été proposée. Elle est le socle du partenariat entre acteurs du PAT.

Le programme d'action reprend les engagements suivants :

- Accompagner la transition agroécologique et développer des formations adaptées
- Valoriser des espaces dédiés
- Protéger le foncier agricole
- Faciliter la logistique
- Faciliter l'accès aux produits locaux
- Maintenir les entreprises sur le territoire
- Reconnaitre les produits
- Consommer plus de produits locaux et sous signe de qualité en restauration hors domicile
- Informé et éduquer sur les liens entre alimentation et santé
- Faciliter l'accès à une alimentation saine pour tous
- Prendre en compte la valeur humaine et consommer responsable
- Informé sur le don alimentaire
- Valoriser les surplus
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Valoriser le patrimoine

Indicateurs : Protection des emplois et des espaces agricoles, limitation des déplacements par favorisation des circuits courts et ainsi lutte contre les pollutions. Impact sociétal important portant potentiellement sur toutes les populations.

Mesure 6 : S'adapter face aux risques naturels

Charlieu-Belmont Communauté a transféré en 2018 l'intégralité de la compétence GEMAPI au SYMISOA (syndicat mixte des rivières du Sornin et de ses affluents), pour la partie de son territoire située sur le bassin versant du Sornin. Le volet PI (Prévention des Inondations) comporte notamment la gestion de la digue du Bézo à Charlieu, édifiée dans les années 70 sur la berge rive droite de la rivière. Elle est située en amont immédiat des puits de captage d'eau potable de la ville de Charlieu (champ captant de la Douze). Cet ouvrage a fait l'objet d'un diagnostic approfondi en 2019-2020, qui conclut à la nécessité de refaire complètement l'ouvrage pour garantir la sécurité de la population située dans la zone protégée. En parallèle, une étude de restauration de la rivière sur le même tronçon a mis en évidence un état très dégradé de cette dernière. Une disponibilité foncière sur le site (terrains communaux en rives droite et gauche de la rivière), permet d'envisager un projet global répondant à l'ensemble des objectifs de la GEMAPI : reculer la digue pour la sécuriser et profiter de l'espace ainsi libérer pour restaurer la rivière. La création d'un sentier découverte autour du site est prévu. Pour

faciliter la mise en place de ce projet, et notamment le déplacement de la digue au plus près des habitations, une démarche de dialogue territorial a été lancée dès le début des études fin 2019, accompagnée d'un prestataire spécialisé. Elle permet d'associer les riverains et l'ensemble des acteurs locaux intéressés à l'élaboration de projet, et d'y intégrer l'ensemble des enjeux du site : riverains, mairie, associations locales, MJC, exploitants agricoles, acteurs du tourisme, intervenants jeunesse... cette concertation locale permet aujourd'hui d'aboutir à un véritable projet de développement territorial, alliant les enjeux sécuritaire, environnementaux, agricoles, ressource en eau potable, sensibilisation à l'environnement et mise en valeur du territoire.

Objectifs : Améliorer la sécurité de la population locale (une cinquantaine d'habitations concernées + central téléphonique + terrains sportifs) Restaurer les milieux naturels (rivière + zone humide riveraine) en désendiguant la rivière et en lui redonnant une forme naturelle Préserver la biodiversité locale, qui comporte des espèces remarquables (faune et flore) Préserver la ressource en eau potable en améliorant la qualité de l'eau et les échanges entre la rivière et la nappe (confortement des capacités de production des puits de captage AEP) Améliorer le cadre de vie des habitants en restaurant le paysage et en créant un cheminement doux support de sensibilisation pour le public. Montrer les synergies possibles entre préservation des milieux naturels et confortement de l'activité agricole d'élevage, dans le contexte du changement climatique Programme d'actions Descriptif du projet - Supprimer la digue actuelle, constituée de remblais et édifiée sur la berge du Bézo - Reconstruire une digue conforme aux normes actuelles, en retrait du cours d'eau, plus proche des habitations Ces travaux, objets de la présente fiche, seront accompagnés d'autres interventions :

- Restaurer la rivière par reméandrage et reconstitution d'une ripisylve sur les 2 rives
- Aménager la parcelle agricole riveraine (prairie) avec pose de clôture pour empêcher l'accès du bétail à la rivière, créer des dispositifs d'abreuvement non impactant pour le milieu naturel, planter des arbres fourragers et des fruitiers pour tester de nouvelles pratiques agricoles localement
- Créer un sentier découverte rustique autour du site pour sensibiliser le public

Le coût total du projet concernant la digue est estimé à 580 400 € HT, incluant les frais de maîtrise d'œuvre (# 40 000€HT).

Indicateurs : S'adapter au changement climatique et prévenir les risques naturels et ainsi protéger la biodiversité des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ainsi que les populations.

Mesure 7 : Faciliter et accompagner les démarches de rénovations énergétiques des bâtiments publics et des entreprises

Dans le cadre de l'adhésion de la collectivité au SIEL Territoire Energie, la collectivité bénéficie des actions du SAGE :

- Suivi des consommations avec bilan annuel sur chacun
- Diagnostic DPE des bâtiments
- Aide à la création de cahier des charges,
- Diagnostics et propositions concernant les travaux nécessaires dans le cadre des économies d'Énergie.

En 2021 la collectivité a déposé un dossier RENOLUTION (solution pour la rénovation énergétique des bâtiments publics) auprès du SIEL, ce dossier concernait des travaux de changement de ventilation et de chaudière dans le bâtiment du relais d'assistants maternels, ainsi que le changement des menuiseries.

L'ambition de l'opération RENOLUTION est d'inciter au lancement de travaux de rénovation énergétique et de générer des Certificats d'Économie d'énergie (CEE). Les certificats alimentent ensuite le fond d'aide financière et ceci dans le cadre d'Économie d'Énergie et de bénéfices environnementaux.

Le projet déposé était d'un montant de 15 600 euros HT et devrait permettre de bénéficier d'une aide de 20 %.

Un diagnostic de la chaudière et VMC du bâtiment administratif vient d'être réalisé et des propositions de travaux proposés

Loi ELAN – Decret Tertiaire

Depuis le 23 juillet 2019, le décret tertiaire précise les modalités d'application de la loi ELAN relative à la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire. Tous les bâtiments ou ensemble de bâtiments sur un même site à activité tertiaire de superficie supérieur ou égale à 1 000m² devront réduire les consommations énergétiques en comparaison à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010, comme suit :

- 40 % de moins en 2030
- 50% de moins en 2040
- 60% de moins en 2050

Les modalités de suivi et d'actions :

La mise en place de ce décret s'accompagne d'une plateforme informatique de suivi, OPERAT, créée et gérée par l'ADEME à partir de 2021.

Le 30 septembre de chaque année, les collectivités, propriétaires et locataires devront déclarer :

- l'activité tertiaire exercée,
- la surface de chaque bâtiment ou partie de bâtiment,
- les consommations annuelles d'énergie,

- l'année de référence et les consommations associées,
- les indicateurs d'intensité d'usage applicables aux activités hébergées,
- les modulations du volume d'activité,
- les consommations liées à la recharge des véhicules électriques.

En 2022 il sera nécessaire pour Charlieu Belmont communauté :

- de constituer la base de référence des consommations pour chacun des bâtiments la plus représentative de votre fonctionnement,
- de réaliser des diagnostics des bâtiments concernés
- de définir un plan d'action pluriannuel et de mener les actions visant à :
 - Améliorer les pratiques et habitudes quotidiennes liées à la consommation d'Énergie
 - Engager des travaux de rénovation qui peuvent être financés, en partie grâce aux Certificats d'Économies d'Énergie

Appui sur le dispositif EDEL, pour renforcer l'accompagnement des entreprises sur la transition écologique via :

- Diagnostics énergétiques et conseil en maîtrise de l'énergie
- Sensibilisation et formations techniques
- Accompagnement de projets de maîtrise de l'énergie
- Soutien aux projets d'énergies renouvelables et de récupération
- Développement des productions énergétiques (granulés de bois, biogaz, huile végétale...)

Indicateurs : Optimiser les économies d'énergies et donner des objectifs de réduction à court et moyen termes et ainsi lutter contre le changement climatique et les pollutions.

Mesure 8 : Labelliser l'utilisation du vélo

Dans le cadre de la politique cyclable de Charlieu-Belmont Communauté, il est important de souligner que la collectivité vient de prendre une délibération afin de présenter sa candidature au label Territoire Vélo. Décerné par la Fédération Française de Cyclotourisme, ce label permet de valoriser les territoires qui sont investis dans la mobilité à vélo au quotidien et qui favorise les pratiques de loisirs et touristiques. Ce label, décerné pour une durée de 3 ans, présente de multiples avantages qui motivent la candidature de Charlieu-Belmont Communauté :

- Être reconnu comme un territoire qui facilite la pratique du vélo et la découverte à vélo.
- Bénéficier d'une communication dans les publications de la Fédération française de cyclotourisme.
- Solliciter l'accompagnement de la Fédération française de cyclotourisme dans les projets vélo de la collectivité.

L'audit terrain prévu le 1er juin 2021 devrait venir confirmer l'obtention de ce label.

Indicateurs : Donner de la visibilité à l'utilisation et à la pratique du vélo, montrer que les alternatives à la voiture existent et ainsi lutter contre les pollutions.

Mesure 9 : Donner les moyens aux populations d'utiliser le vélo

Charlieu-Belmont Communauté mène une politique dynamique en matière de développement cyclable avec la réalisation et l'ouverture depuis 2018 d'une voie verte de 4.5 km. Elle a été réalisée en partant de Charlieu pour rejoindre Pouilly-sous-Charlieu en passant par Saint-Nizier-sous-Charlieu. A partir de cette voie verte, il est possible de rejoindre la V 71, axe ligérien qui assure dans le nord du Département la jonction entre la ville de Roanne et la Saône-et-Loire. Ce premier tronçon de la Véloire constitue une liaison avec l'Eurovélo 6 dans la continuité du tronçon situé en Saône-et-Loire.

Par ailleurs, plusieurs boucles cyclo touristiques d'une vingtaine de kilomètres sont également balisées depuis la voie verte aux départs de Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu et Briennon sur des routes à faible circulation pour découvrir le territoire environnant.

Pour compléter cette première section d'aménagement la collectivité, lauréate de l'appel à projet Mobilités Actives, va prochainement s'engager dans la réalisation de voies vertes complémentaires sur un linéaire plus de 14 km (essentiellement sur ancienne emprises voie ferrée) d'une part en direction de Saint-Denis-de-Cabanne et d'autre part en direction de Vougy. L'étude de faisabilité préalable a déjà été réalisée. Le projet consistera en de l'acquisition foncière, des coûts de maîtrise d'œuvre et autres honoraires (relevés topographiques, diagnostic amiante...), des travaux de reprise du délaissé ferroviaire, la sécurisation de 10 ouvrages (tabliers et/ou garde-corps), la traversée de 4 intersections avec des routes départementales, de la signalétique et des aires d'accueil. Le montant du projet est estimé à 2 700 000 € HT. Ce projet est directement relié à la V 71 au niveau de Pouilly-sous-Charlieu et Charlieu. Au niveau de St Denis-de-Cabanne, le projet sera facilement connectable avec les futurs aménagements réalisés par le Département de Saône-et-Loire (prolongement de la voie verte Macon-Cluny en direction de Chauffailles et La Clayette). Au niveau de Vougy, le projet est conçu afin d'être connecté avec la voie verte en réflexion au niveau de Roannais Agglomération via Perreux et Le Coteau pour arriver jusqu'au port de Roanne et offrir ainsi une boucle complète avec la Véloire qui y passe déjà.

Avec une mise en service envisagée pour le second trimestre 2024, ces projets d'aménagement offriront un bon maillage du territoire tant pour des déplacements domicile-travail que de loisirs. Il est à noter que la totalité du réseau de voies vertes qui sera ainsi créé traversera 7 communes de notre collectivité et touchera directement plus de la moitié de la population de notre territoire. Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet Mobilités Actives, mais aussi en lien avec les actions conduites dans le cadre de son PCAET (voir plus loin), la collectivité s'est

engagée dans le « savoir rouler à vélo ». Des actions de sensibilisation et d'initiation à la pratique cyclable seront ainsi dispensées dans les écoles et centres de loisirs du territoire afin de mettre l'accent sur la sécurité.

Cet autre projet important du mandat nécessite donc une large concertation tant pour sa mise en place (rencontre RFF pour l'acquisition, réunion publique avec les habitants des communes concernées et les riverains, enquête publique le cas échéant) que pour sa gestion/utilisation future (promotion avec l'office de tourisme et les prestataires locaux engagés dans le label accueil vélo, écoles et centres de loisirs pour dispenser le « savoir rouler à vélo » ...).

Indicateurs : Offrir à la population la possibilité d'utiliser de manière sécurisée les modes de mobilité doux, lutte contre les pollutions et lutte contre le changement climatique.

Mesure 10 : Engager des politiques d'aménagement en faveur des modes de déplacements doux

La question du développement des modes de déplacement doux n'est parfois pas évidente en milieu rural, ces espaces étant souvent caractérisés comme étant les territoires du « tout voiture » avec des déplacements majoritairement véhiculés. En effet, les pentes parfois importantes, les distances vers les zones de services, ajoutées aux installations dans des zones de lotissements parfois éloignées des cœurs de bourg, rendent possibles les déplacements doux qu'au prix d'un certain effort physique. De plus et pour les zones de lotissements, hameaux ou de quartiers éloignés des cœurs de bourgs, la question de la sécurité de ces modes de déplacement peut être relevée. Effectivement, la pratique de la marche ou du vélo pour se rendre dans les cœurs de bourg est parfois possible qu'au bord des routes départementales ou nationales parfois très fréquentées et dangereuses.

Ainsi, même si leur pratique n'est pas aisée dans ces espaces, le développement des alternatives à la voiture semble intéressant. Même si les modes de déplacements doux ne remplaceraient pas en totalité l'utilisation de la voiture, le développement d'itinéraires sécurisés pourraient être très utile pour relier des points stratégiques des communes comme les écoles, crèches, pôles sportifs, mairies, commerces, églises. Par ailleurs, en plus de répondre à un enjeu environnemental, la mise à disposition des alternatives à l'automobile peut satisfaire un besoin économique pour des habitants qui réduiraient leur frais (carburant, entretien d'un véhicule).

On peut également relever que des itinéraires doux, mais aussi la mise en place de transports en commun peuvent répondre à la question du vieillissement des populations. En effet, nombreuses sont les personnes âgées qui n'utilisent plus leur véhicule. Ainsi, les créations d'itinéraire piétons ou de ligne de bus peuvent maintenir la possibilité pour ces personnes de se rendre vers des services et commerces de première nécessité.

À titre d'exemple nous pouvons citer plusieurs de ces types d'aménagement envisagés tout au long du mandat en cours sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté :

À Villers et suite à une première mise en place de cheminements piétons entre 2017 et 2019 sur la partie Ouest du bourg et leur succès, la commune vise à créer d'autres opérations de ce type. En effet, ces premiers aménagements ont fortement favorisé les déplacements piétons, la sécurité, mais également le lien social. L'idée est alors de dupliquer cette possibilité de déplacement sur la partie Est du bourg, afin de mailler l'ensemble du centre de la zone agglomérée. Par ailleurs, est envisagé le raccordement de cheminements déjà existants par la création d'un futur linéaire de 150 mètres. Ce dernier reliera un quartier densément peuplé du bourg vers la zone de l'école, des commerces et les infrastructures administratives, associatives, sportives et culturelles. Enfin, un chemin déjà existant et envahi de broussailles fera l'objet d'une « réouverture ». Menant au centre bourg, il permettra de relier le cœur du village aux quartiers les plus éloignés. Il apportera également plus de sécurité dans la pratique du cyclisme en donnant une alternative au passage par le bord des routes départementales.

À Belmont-de-la-Loire et à l'horizon de 2023, la commune envisage de conforter son service de transport en commun. La commune dispose déjà d'un service de transport scolaire, mais voudrait développer cette offre aux personnes âgées. Sous le modèle du service déjà existant le jour du rassemblement du club du troisième âge, la commune envisage de relier les habitants des hameaux de la commune éloignés du cœur de bourg une à deux fois de plus par semaine, afin de leur donner la possibilité de se rendre dans les différents commerces et services. A ce titre, la commune envisage l'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement du car obsolète. Ce projet répondra à la fois à rendre plus mobiles et moins dépendantes les populations âgées vivant sur toute la commune, mais va aussi permettre une certaine dynamisation de la vie commerçante du village, en transportant plus régulièrement les populations vers les commerces.

Indicateurs : Lutter contre les pollutions en offrant des aménagements facilitant les modes de déplacements doux et alternatifs à la voiture.

Mesure 11 : Engager une démarche globale de transition des mobilités

Actions CMOBI

Lauréat d'un appel à projets « France Mobilité »

Projet relatif à l'axe 2 de l'appel à projet : Expérimentation - évaluation

☑ Candidature de Charlieu-Belmont élaborée en partenariat avec l'ALEC42 (Agence Locale pour l'Énergie et le Climat de la Loire)

Présentation du projet intitulé : « Charlieu Belmont-Mobilité – CmoBi Vers une mobilité multimodale avec et pour les habitants. »

Objectifs :

- Co-Construction d'un schéma multimodal sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté (CBC).
- Expérimenter la multimodalité sur l'axe Charlieu Roanne et coconstruire notre schéma de mobilité.
- Impulser durablement et profondément une nouvelle culture de mobilité durable sur le territoire.
- Agir sur la coopération des acteurs et la participation des habitants, clés de voute du changement de comportement.

Actions :

- Réalisation de l'état détaillé des services de mobilité par mode et par commune
- Cartographie et management des acteurs-relais du territoire
- Réalisation des enquêtes et études qualitatives sur les usagers et usages des mobilités durables (enquêtes sur la Voie Verte, covoitureurs, ...)
- Mise en place d'un accompagnement personnalisé pour favoriser le report modal sur le long terme
 - Expérimentation et valorisation des solutions concrètes de mobilités durables pour réduire l'autosolisme sur l'axe Charlieu-Roanne

ACTION N°1		ACTION N°2		ACTION N°3		ACTION N°4		ACTION N°5			
Réalisation de l'état détaillé des services de mobilité par mode et par commune		Cartographie et management des acteurs-relais du territoire		Réalisation des enquêtes et études qualitatives sur les usagers et usages des mobilités durables		Mise en place d'un accompagnement personnalisé pour favoriser le report modal sur le long terme		Expérimentation et valorisation des solutions concrètes de mobilités durables pour réduire l'autosolisme sur l'axe Charlieu-Roanne			
2020	2021			2022				2023			
4ème trimestre 2020	1er trimestre 2021	2e trimestre 2021	3e trimestre 2021	4e trimestre 2021	1er trimestre 2022	2e trimestre 2022	3e trimestre 2022	4e trimestre 2022	1er trimestre 2023	2e trimestre 2023	3e t
visites de terrain, prospection, réunions, construction d'indicateurs de suiv.				actualisation de l'état détaillé des services de mobilité				actualisation de l'état détaillé des services de mobilité			
identification des acteurs relais et cartographie		management des acteurs relais jusqu'à la fin du projet									
		Réalisation d'enquêtes et analyse		évaluation		Réalisation d'enquêtes et analyse		évaluation			
		Accompagnement individualisé : communication et animation d'actions pour la promotion de l'intermodalité sur le territoire / accompagnement à l'initiative privée pour l'implantation ou développement de se l'intermodalité (ventes de vélo / stations gonflage / réparation / distributeurs...)									
a : Mise en place des consignes sur les arrêts dédiés		a : Expérimentation TIL VELO (lancement début printemps 2021)				b : Bilan Expérimentation TIL VELO					
		b : Travaux préparatoires pour l'aménagement de l'aire des 3 Moineaux		b : travaux d'aménagement		b : Mise en service de l'aire de covoiturage : Vitrine de l'intermodalité sur le territoire					
		c : Optimisation de la liaison cyclable pour aller au travail à vélo									
		d : Développement du covoiturage spontané et anticipé : identification des points d'arrêt potentiels									

Montant du projet : 244 375 €

Financement ADEME = 99 354.97 €

Mise en œuvre des projets suivants :

Expérimentation Cars région + vélo :

Charlieu-Belmont Communauté travaille depuis plus d'1 an en partenariat avec la Région AURA à la mise en œuvre d'une expérimentation de l'intermodalité des cars TIL (Transports Interurbains de la Loire) et du vélo pour les déplacements pendulaires entre Charlieu et Roanne. Afin de dynamiser ces lignes et de faciliter les déplacements porte à porte des usagers, un nouveau service va être mis en place à partir du 5 juillet 2021 : la prise en charge de vélos à bord des cars.

Les 4 arrêts identifiés pour implanter des consignes à vélo concernent les lignes 208 et 214 (Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon, Vougy), pour leur proximité avec la Voie Verte, qui pourrait permettre à des actifs de partir de chez eux à vélo en toute sécurité.

L'intérêt de l'intermodalité réside dans le fait qu'elle peut résoudre en partie la problématique du « 1er et du dernier km » qui constitue un frein à l'abandon de la voiture individuelle pour certains trajets domicile-travail.

Cette expérimentation engage un certain nombre de partenaires décrits plus loin dans le présent dossier.

Dispositif d'aide à l'achat d'un VAE :

Mise en place d'une aide financière aux usagers du territoire qui achèteront un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Le budget total pour cette aide à l'achat de VAE a été fixé à 12 000 € pour l'exercice 2021.

Montant : aide jusqu'à 20% du prix TTC plafonnée à 200€ par vélo à assistance électrique.

Conditions d'octroi de la subvention :

- Le bénéficiaire doit acheter son VAE (neuf ou occasion) auprès d'un vendeur de cycle ou magasin spécialisé dans le sport (les achats dans les grandes surfaces non spécialisées dans le sport ne sont pas éligibles à l'octroi de la subvention, ni les achats sur internet).
- Être un particulier majeur
- Avoir sa résidence principale sur l'une des 25 communes de Charlieu-Belmont Communauté
- Les vélos éligibles doivent respecter la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « Un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route est un cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler »
- Les véhicules disposant de batteries au plomb ne sont pas éligibles au dispositif.
- L'acquisition du VAE doit avoir été effectuée pendant la période de validité du dispositif qui débutera le 01/05/2021 et qui prendra fin dès l'épuisement des crédits affectés par

Charlieu-Belmont Communauté à cette opération, et dont les dossiers seront reçus au plus tard le 30.11.2021. Les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée.

-Le demandeur dispose d'un délai de 60 jours après achat pour transmettre sa facture à Charlieu-Belmont et demander l'aide qui sera versée sur le compte du demandeur.

-L'aide ne peut être versée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un seul bénéficiaire majeur par foyer.

-Cette aide est cumulable avec la prime à l'achat de vélo électrique de l'Etat (200 € dans la limite de 20% du prix du VAE), réservée aux personnes non imposables.

-Le demandeur s'engage (déclaration sur l'honneur) à répondre à 2 questionnaires, 1 dans les 3 mois, l'autre dans les 6 mois suivant l'achat pour connaître son usage du VAE, et à participer à au moins un « café-vélo »,

Il s'agit là de créer du lien entre usagers de la Voie-Verte, vélo-taffeurs, autres cyclistes, et développer l'envie de prendre part aux actions de CBC en faveur des mobilités durables, de faire de ces usagers des acteurs relais de l'intermodalité sur notre territoire.

Indicateurs : Lutter contre les pollutions et le changement climatique par une démarche globale de transition écologique des mobilités.

Mesure 12 : Donner des alternatives à la voiture individuelle

Aire de covoiturage :

Projet inclus dans CMOBI : action 5 b/ : volonté de créer une vitrine de l'intermodalité sur le territoire.

Aménagement de l'aire des 3 Moineaux à Vougy : travaux d'aménagement, panneau d'information, barrières, consignes à vélo, installation d'ombrières photovoltaïques = CBC souhaite faire de cette aire d'environ 2 500m², actuellement en friche et utilisée de façon informelle pour du covoiturage, une véritable vitrine de l'intermodalité du territoire, proposant tous les panels d'actions possibles en la matière.

A noter que cette aire se situe à proximité d'un arrêt de car TIL et d'un restaurant. Elle constituera le point d'entrée de notre territoire une fois l'extension de la voie verte réalisée.



Points de vigilance :

Préserver des distances de visibilité satisfaisantes et le bon fonctionnement du carrefour RD 482 et RD 17

En fonction du résultat de l'étude de faisabilité pour l'implantation des ombrières (partenariat avec le SIEL), les modalités de mise à disposition ou de transfert pourront être précisées.

Etude avec le SIEL pour la prise en charge des travaux pour les ombrières photovoltaïques (reste à charge éventuel pour CBC)

Premiers plans d'esquisses réalisés.

Rencontre à prévoir au cours du premier semestre avec le département pour échanger sur les modalités de cession du terrain à CBC du fait de la volonté d'installer des ombrières.

Indicateurs : Changement des pratiques d'utilisation des véhicules et ainsi lutter contre les pollutions.

Mesure 13 : Fournir des équipements favorisant les alternatives aux automobiles à énergies fossiles

Depuis 2018, Charlieu Belmont dispose d'une borne IRVE située place de la Bouverie à Charlieu (projet réalisé en lien avec le SIEL) = adhésion compétence IRVE durée 6 ans (convention début exercice 2018)

Modalités pratiques d'utilisation pour un usager :

Nécessité d'avoir un compte E-Born et d'avoir enregistré un moyen de paiement.

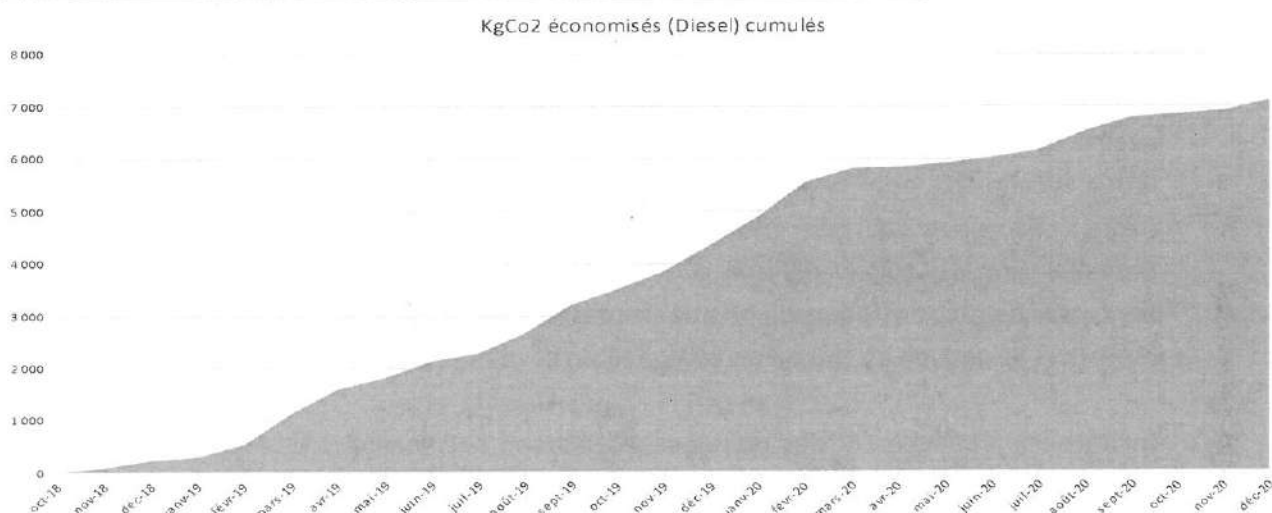
La borne permet la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables et des 2 roues électriques.

Tarifs de Recharge **RESEAU eborn**

à partir du 27 Juillet 2020

	Charge Accélérée	Charge Rapide
Abonné eborn à la carte Abonnement annuel 12€ TTC	0,264 € TTC / kWh	0,370 € TTC / kWh
Abonné eborn au forfait Abonnement mensuel 42€ TTC	charge gratuite jusqu'à 250 kWh par mois	charge gratuite jusqu'à 250 kWh par mois
Non Abonné Paiement CB ou smartphone	0,370 € TTC / kWh* <small>*4,02 € TTC par charge via CB si perte de communication</small>	0,489 € TTC / kWh* <small>*7,80 € TTC par charge via CB si perte de communication</small>

Statistiques d'utilisation de la borne depuis sa mise en place (données qui ne sont peut-être pas représentatives à 100% étant donnée les périodes de confinement en 2020)



Une réflexion doit être menée au niveau de Charlieu Belmont communauté sur une éventuelle stratégie de déploiement ou non de ces bornes sur le territoire (le cas échéant il faudra fixer des critères d'implantation sur le territoire).

Indicateurs : Rendre possible l'utilisation quotidienne de véhicules électriques et donc lutter contre les pollutions.

THEME 2. COHESION SOCIALE

Mesure 1 : Donner au territoire une politique d'action sociale

Engagée depuis 2018 et pour une durée de quatre ans, la Convention territoriale globale (Ctg) de Charlieu Belmont communauté est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un

territoire. La mise en place de cette convention se déroule en plusieurs étapes : partager un diagnostic, définir un plan d'actions, suivre les engagements et évaluer les effets des interventions.

Cette dernière dispose de trois axes d'orientation :

Axe 1 : Réfléchir à une politique d'action sociale territoriale

- Favoriser la connaissance des différents acteurs pour comprendre et articuler le rôle de chacun
- Faire une analyse des besoins sociaux de la ville de Charlieu
- Redéfinir les objectifs et le fonctionnement de la Commission d'Aide aux Familles avec les associations caritatives et le département

Axe 2 : Adapter et coordonner les services à la population

- Définir un projet d'animation sociale et de services aux familles adapté au territoire
- Mieux connaître et communiquer sur les relais de services publics, points infos, services privés
- Mettre en place un observatoire de la petite enfance
- Donner la parole aux jeunes et poursuivre les actions d'accompagnement

Axe 3 : Poursuivre et développer la rénovation des logements

- Elaborer une fiche de procédure de signalement de logement indécents
- Poursuivre et développer la coordination entre les acteurs du logement en particulier pour l'adaptation et la perte d'autonomie, la rénovation thermique, la rénovation des façades, etc...

Indicateurs : Mieux organiser les services à destination des populations, rénover énergétiquement les logements et par cela éviter le report vers des services situés hors du territoire et ainsi lutter contre les pollutions.

Mesure 2 : Rendre l'accès à la lecture facile

Créée en 1989, et dimensionnée pour un bassin de vie d'environ 7 000 habitants, la Médiathèque Intercommunale (MI) assure un rôle d'équipement de centralité auprès de la population et se positionne en complémentarité de l'offre de proximité des 13 bibliothèques communales (BC) du territoire. Depuis 2016, la MI apporte également son aide aux BC, en particulier sur le volet informatisation.

A partir de 2016 et jusqu'en 2021 le projet communautaire de lecture publique PCSES (projet culturel, scientifique, éducatif, et social) s'est appuyé sur cinq axes de travail :

- Mailler le territoire

- Réaménager la MI
- Informatiser en réseau
- Développer l'action culturelle
- Favoriser le numérique

Tout en portant des points de vigilance sur les équipes bénévoles et salariées formant la clé de voute du réseau ainsi que le public qui reste la préoccupation centrale.

Les principales réalisations ont été :

- Deux grands chantiers réalisés (soutien financier Dpt + Etat) avec le réaménagement de la MI ainsi que le déploiement de l'informatisation auprès de 11 bibliothèques communales et le portail web commun
- Action culturelle renforcée
- Public jeunesse et familial qui doit être le public prioritaire en concertation avec les BC (Cf enquêtes BC et écoles)

Ce cadre de travail a permis de moderniser les locaux de la MI et de développer une programmation culturelle sur ce site. Les bases d'un réseau de lecture publique sont également posées grâce au déploiement d'un logiciel de gestion commun avec les BC. Le Département de la Loire (DDL) et Ministère de la culture (Drac Auvergne-Rhône-Alpes) ont apporté leurs soutiens à la Communauté de communes pour la réalisation de ces projets.

A partir de mai 2021, la collectivité lance un travail de réflexion afin de redéfinir sa politique lecture publique. Les enjeux sont les suivants :

- Renforcer l'égalité d'accès aux services des bibliothèques sur l'ensemble du territoire
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, aller au-devant des publics empêchés ou éloignés de la culture
- Améliorer le cadre de vie de la population et l'attractivité du territoire
- Dynamiser la vie culturelle des villages

Les pistes à l'étude sont nombreuses :

- Circulation des documents et des adhérents entre les différents sites du réseau
- Structuration de l'offre avec d'autres sites à vocation intercommunale
- Extension des horaires d'ouverture
- Portage à domicile
- Développement des services et de l'action culturelle en direction du public jeunesse et familial

Les orientations retenues et les actions prioritaires seront formalisées fin 2021 dans le volet 2022-2027 du Projet communautaire lecture publique (PCSES n°2).

Indicateurs : Offrir aux habitants un service de lecture publique maillé, riche et ainsi éviter le report vers les bibliothèques hors du territoire. Par cette organisation on réduit les déplacements et les pollutions.

Mesure 3 : Doter le territoire d'outils d'insertion

Charlieu Belmont est reconnu ACI (Atelier Chantier d'Insertion). Elle a mis en place depuis 25 ans avec les différents partenaires qui ont été le Département, la Région, l'Agence de l'eau, un dispositif « emploi verts » basé sur des contrats d'insertion (CUI/CAE) pour des personnes en grandes difficultés professionnelles et /ou sociales.

Aujourd'hui, suivie par la DIRECCTE, la mission de l'ACI est d'accompagner et d'assurer le suivi du dispositif emploi insertion pour une « sortie positive » des personnes. Pour cela, la collectivité embauche des personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour des périodes de 4 mois, renouvelable à 8 mois puis à nouveau à 6 mois (complément possible de 6 mois pour finaliser une sortie) soit un total de deux ans maximums. L'ACI accueille 14 personnes en permanence, tout au long de l'année. Il y a des entrées et des sorties du dispositif suivant les périodes d'entrée en contrat et des possibilités d'embauche au sein d'entreprises, mais l'effectif de 14 personnes reste constant. Le suivi socio-professionnel se fait en partenariat avec l'association ELLIPPS qui assure ce suivi régulièrement et met en place, en lien et avec l'accord de la collectivité, des formations liées aux postes et/ou aux projets professionnels des contractuels concernés (CASES, sécurité en abattage, geste et postures, permis remorque, autres formations...). Sont également proposées des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) au sein d'entreprises locales ou du Roannais. Ceci permet à la personne de confronter son projet professionnel à la réalité de l'entreprise. Les résultats sont souvent positifs et débouchent sur des embauches souvent en CDI !

En 2021 les personnes passées par l'ACI de Charlieu Belmont Communauté vont travailler au sein des services déchets ménagers, entretien des rivières et des chemins.

L'ACI poursuit ses actions et communique sur l'insertion après des entreprises locales avec la distribution d'un flyer « Je suis entreprise partenaire solidaire ». Le 5 décembre 2019 matin a eu lieu au sein de la communauté de communes une matinale « insertion » en partenariat avec le service économique, pôle emploi, la DIRECCTE pour sensibiliser les entreprises locales sur l'insertion et le rôle de l'ACI. Une trentaine de personnes ont participé avec des témoignages d'entreprises ou de personnel en insertion. En juin 2021 Charlieu Belmont Communauté participera à la semaine de l'inclusion.

L'ACI nécessite des moyens matériels, des moyens financiers pour former les agents en insertion et humains pour l'encadrement du dispositif.

Indicateurs : Favoriser le tissu économique local, éviter les déplacements vers des emplois éloignés et ainsi lutter contre les pollutions.

Mesure 4 : Faciliter la vie associative

L'importance de la cohésion sociale dans une commune dépend en grande partie du dynamisme de sa vie associative, en particulier pour les communes rurales. En effet, la présence d'associations sportives ou de loisirs est parfois structurante pour la vie des villages. Ces dernières sont souvent les initiatrices des principales manifestations et rassemblements qui animent la vie des communes tout au long de l'année et proposent parfois des rendez-vous plus réguliers dans un lieu précis, c'est notamment le cas des clubs de basket dans de nombreuses communes du territoire. De manière générale, la vie associative d'une commune entraîne des échanges et crée des liens qui parfois n'auraient pas d'existence en dehors de ces associations. Ainsi, la facilitation du fonctionnement et du développement de ces associations ainsi que la création ou la confirmation de moyens pour leur pérennité, est essentielle pour garantir de véritables « vies de villages ».

Dans ce cadre, plusieurs projets communaux prévus tout au long du mandat en cours sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté répondent à ces logiques.

A Charlieu, la commune envisage d'ici 2023 la création d'un espace congrès. Nourri d'une réflexion entamée en 2013, ce nouvel outil ouvert aux particuliers, associations, institutions et entreprises locales ou régionales, comprendra deux salles de réception de 520 m² et 140 m², offrant entre 80 et 400 places assises. Il permettra de répondre au riche tissu associatif de la commune et des communes de l'intercommunalité, mais aussi aux rassemblements liés aux différents labels touristiques que dispose la commune. Ce projet inclue également une dimension environnementale, avec la réflexion sur une continuité piétonne depuis le centre-ville, mais également l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment et sous forme d'ombrières sur le parking.

A Saint-Hilaire-sous-Charlieu, la commune envisage à l'horizon de l'année 2022, la création d'une maison des associations. Cette dernière remplacera un bâtiment situé en plein cœur de bourg dont la transformation d'usage est compliquée et onéreuse du fait de murs porteurs importants et des altimétries différentes. La démolition de ce bâtiment existant et le repositionnement de la future construction sur la parcelle offrira un bâti harmonieux, fonctionnel, équilibré, adapté et conformes aux réglementations en vigueur, (thermique, énergétique, acoustique, accessibilité...). Ce nouveau bâtiment permettra de répondre aux besoins multiples des jeunes et des aînés en leur dédiant un espace, mais aussi aux associations pour leurs réunions ou activités. De plus, il offrira un espace vestiaire dédié à l'agent technique municipal et une zone pour le rangement du matériel. Ce lieu multi activité et intergénérationnel formera un projet structurant pour la commune.

A Sevelinges la commune à pour projet la rénovation et la création de sites sportifs. Effectivement, la commune prévoit la réfection du terrain de tennis, mais également la création d'une piste pour vélos de type « pumpark ». Ainsi, ces éléments viendront conforter la présence des sites sportifs sur la commune.

A l'échelle intercommunale, un cinéma labellisé art et essai et une école de musique viennent compléter l'offre culturelle et de loisirs. Charlieu Belmont Communauté porte ces équipements et soutient ces activités.

Indicateurs : Equiper et dynamiser associativement le territoire, éviter le report des populations vers des structures associatives éloignées et ainsi lutter contre les pollutions.

Mesure 5 : Accompagner les populations dans leur démarches administratives, le cas du label France Service

A l'origine portée par l'AFR de Pouilly-sous-Charlieu, et financée en grande partie par l'Etat, la MSAP (Maison de Services Au Public), qui accompagne le public dans ses démarches administratives, propose également, depuis 2019, des permanences sur la commune de Charlieu grâce à un cofinancement de la communauté de communes.

A compter de 2021, les MSAP, afin de continuer à bénéficier du soutien financier de l'Etat, doivent obtenir le label France Services qui engage ses bénéficiaires à une ouverture de 24 heures par semaine et au recrutement de deux agents d'accueil formés aux différentes démarches des organismes partenaires (CAF, CARSAT, Pôle Emploi...).

Tout en confiant la gestion à l'AFR de Pouilly-sous-Charlieu, Charlieu-Belmont Communauté a repris le portage de cette labellisation et les deux structures ont travaillé de pair au montage du dossier tout au long de l'année 2020. Le label ayant été obtenu ce début d'année, les nouvelles accueillantes de l'Espace France Services, sont au service des habitants pour les orienter dans leurs démarches administratives : accès aux différentes plateformes numériques, aide au montage de dossiers, relais auprès des organismes partenaires (certains proposant encore ponctuellement des permanences délocalisées dans chacun des sites de Pouilly et de Charlieu).

Si des permanences ont lieu sur les communes de Charlieu et Pouilly-sous-Charlieu (*voir détail ci-dessous), d'autres pourraient à l'avenir se dérouler sur d'autres communes si le besoin s'en faisait ressentir. Ce point est d'ailleurs mentionné dans la convention qui lie la collectivité avec l'AFR de Pouilly en charge de la gestion. Cette intervention de l'Espace France Services pourra aussi prendre la forme d'une plus grande coopération avec les communes, et leurs secrétaires de mairie notamment, qui peuvent être amenés à être sollicités par les habitants pour diverses démarches administratives. Avoir un relais local qui peut dispenser une information complémentaire où faciliter la mise en relation avec l'organisme intéressé est un réel avantage en termes d'accès aux services notamment pour une frange de population empêchée (cause de non mobilité, frein du numérique).

Indicateurs : Donner la possibilité aux habitants d'effectuer leurs démarches administratives proche de leur domicile afin d'éviter des déplacements plus importants vers d'autres pôles de services et ainsi lutter contre les pollutions.

Mesure 6 : Lutter contre la désertification de l'offre de soin de premier recours sur le territoire

En 2012, une étude mandatée par la Communauté de Communes sur l'offre de soins de premiers recours faisait état de 18 médecins généralistes sur le territoire. En 2021, ce nombre est ramené à 12 médecins généralistes (dont 5 sont âgés de + de 60 ans). On se trouve donc bien face à une dégradation de l'offre de soins de premiers recours. Ce constat est d'autant plus préoccupant que les bassins de vie environnants connaissent eux-aussi de sérieuses difficultés. Soucieuse de cette problématique, notre collectivité est attentive à l'ensemble des projets qui permettrait d'inverser la tendance et d'attirer de nouveaux médecins et a pris la compétence maintien et développement de l'offre de soins de premiers recours.

Dans ce cadre elle a porté la création d'une maison médicale ouverte en 2018 à Charlieu. L'objectif était de conforter la présence sur le territoire d'un cabinet de médecins jeunes et dynamiques en leur « offrant » des locaux plus grands (425 m²) et plus fonctionnels (accessibilité). Par ailleurs il s'agissait également de permettre aux médecins en place d'accroître leur temps de travail mais aussi d'offrir la possibilité d'en accueillir de nouveaux. Ce projet s'est monté à 800 000 € financé à 58 %. Ce bâtiment est mis à disposition du cabinet de groupe moyennant un bail professionnel.

La collectivité a également conduit des travaux d'aménagement dans un bâtiment dont elle est propriétaire à Belmont-de-la-Loire afin d'accueillir un nouveau dentiste depuis l'été 2018. Les travaux se sont montés à 119 000 € financés à 40 %. Un loyer est demandé au praticien qui a pu attirer un consœur depuis 2020.

Plusieurs réunions ont été organisées sur le territoire associant l'ensemble des professionnels de santé afin d'échanger sur la problématique d'accès aux soins pour les habitants. Un groupe de travail composé d'élus, dont la grande partie exerce par ailleurs une activité professionnelle en lien avec la santé, a été également créé et se réunit pour discuter de cette problématique et tenter de trouver des solutions. Récemment un rapprochement avec la CPTS mise en place à l'échelle du Roannais a permis l'organisation d'une expérimentation sur la pratique de la télémédecine qui sera conduite sur le mois de juin 2021. Cette expérimentation est rendue possible grâce à la participation de certains médecins du cabinet de groupe de Charlieu et des infirmières libérales qui ont accepté de tester le dispositif pour pouvoir juger de son efficacité. Pour autant les élus du territoire restent en veille pour s'informer et retransmettre aux professionnels les aides et/ou appels à projets qui pourraient inciter à l'installation de nouveaux médecins, objectif qui demeure au centre des préoccupations.

Indicateurs : Permettre aux habitants de ne pas avoir à faire de longs déplacements pour leurs démarches de santé et donc lutter contre les pollutions.

Mesure 7 : Développer la politique enfance jeunesse

La politique enfance jeunesse du territoire vise à répondre à plusieurs besoins d'un territoire où les familles avec enfants forment une part importante de la population. Ainsi, il est voulu plusieurs axes :

- Accueillir les enfants dans leur diversité et élaborer des règles de vivre ensemble
- Favoriser l'expression et la communication des enfants et des jeunes
- Dans un environnement ludique, favoriser les apprentissages au travers d'activités créatives, d'expression, scientifiques, culturelles, de pleine nature...
- Découvrir, partager et respecter son environnement pour mieux appréhender le monde
- Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs projets de loisirs

Plus précisément sur la petite enfance la volonté est de :

- Permettre au petit enfant de se sécuriser et de construire sa confiance de base
- Apprendre à l'enfant à prendre soin de lui grâce à une puériculture tournée vers l'autonomie
- Donner au jeune enfant les clés de se repérer dans les relations, s'identifier, sentir la valeur de soi et la valeur de l'autre
- Offrir à l'enfant des conditions, du temps et de l'espace pour se déployer et apprendre, en exerçant sa vitalité découvreuse et ludique
- Inviter le petit enfant à se socialiser et entrer dans la culture, à apprivoiser le langage, les codes et les valeurs

Plus précisément sur la jeunesse :

- Accueillir, sensibiliser, informer, prévenir les jeunes dans le respect de leur vie personnelle
- Aller à la rencontre des jeunes physiquement, mais aussi via les réseaux sociaux
- Accompagner les jeunes dans leur formation d'animateur volontaire

Afin de mener à bien cette mission un panel d'équipement est mis à la disposition des enfants, des jeunes et plus largement des familles via la présence de multi-accueils, de micro-crèches, un relais d'assistantes maternelles intercommunal, des MJC, un point d'accueil écoute jeunes, accueils de loisirs, une ludothèque...

Indicateurs : Donner la possibilité d'accompagner les enfants du plus jeune âge jusqu'à leur entrée dans la vie d'adulte et dans ce cadre offrir aux familles des dispositifs et des services locaux qui peuvent éviter le report et les déplacements vers des pôles de services éloignés et ainsi lutter contre les pollutions.

Mesure 8 : Doter le territoire d'un équipement phare, la piscine intercommunale

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Charlieu-Belmont Communauté a pris la compétence « gestion et entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire » et, dans ce cadre, s'est vu

transférer la piscine de plein air de la ville de Charlieu. Cet équipement vieillissant situé en zone UPi et en zone rouge du PPRNPI du Sornin (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation) ne peut faire l'objet que de travaux de mise en conformité notamment pour l'accessibilité mais pas de travaux d'aménagement et d'extension de l'existant.

Pour autant les besoins du territoire sont réels en ce qui concerne la pratique de la natation, en priorité pour permettre aux scolaires de bénéficier de l'apprentissage de cette discipline (rencontre du conseiller pédagogique de circonscription pour échanger sur les besoins des scolaires), mais aussi pour offrir un équipement de proximité pour une pratique sportive, de bien-être et donc de santé. Un tel équipement viendra d'autre part compléter l'offre touristique du territoire en proposant un espace de baignade ludique et pour partie découvrable.

Charlieu-Belmont Communauté s'est donc tournée vers la construction d'un nouvel équipement et a lancé une étude de programmation conduite de juillet 2018 à juillet 2019 (réalisée par le cabinet D2X de Paris). Un scénario de construction a été retenu et un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé. Le groupement mandaté par Sud architectes a été lauréat et devrait commencer sa mission cet été 2021.

La future piscine sera construite sur la commune de Charlieu dans un secteur déjà fortement marqué par les activités sportives. Le projet retenu est une piscine avec un bassin sportif de 5 couloirs de nage, un bassin d'apprentissage de 125 m² et un pentagliss avec découvrabilité, une plaine de jeux d'eau extérieure de 150 m², et un espace bien-être de 35 m². Les bassins devraient être réalisés en inox revêtu. Le coût total du projet est estimé à 8 315 000 € HT incluant les frais d'études et de maîtrise d'œuvre. L'ouverture de l'équipement est attendu pour l'été 2024.

Ce projet phare du mandat a été conduit dans le cadre d'une large concertation. D'une part avec le public et les habitants du territoire par la conduite d'enquêtes pour alimenter la réflexion sur les besoins du territoire : diffusion de questionnaires auprès du public de la piscine d'été, des différentes associations du territoire, de l'office de tourisme (lien avec ses partenaires) + mis en ligne sur site internet de la collectivité. D'autre part avec les élus par la constitution d'un groupe de travail réunissant également des techniciens (dont maîtres-nageurs, personnel en charge de la gestion de la piscine d'été) : réalisation de visites de sites, échange sur les besoins du territoire, sur les différentes dimensions que peuvent revêtir les centres aquatiques (aspects techniques et en termes d'offres).

Sur le premier semestre 2021, la collectivité conduit par ailleurs une prospective financière à l'échelle du mandat afin que le portage de ce projet soit fort pour le territoire, impactant en investissement mais aussi en termes de coûts de fonctionnement futurs, soit pleinement réfléchi et intégré dans le cadre d'une vision globale de territoire.

Indicateurs : Eviter les déplacements vers des pôles d'équipement de loisir éloignés et lutter contre les pollutions générées par les transports.

THEME 3. ECONOMIE DURABLE

Mesure 1 : Soutenir les entreprises

1.1/ Territoire d'Industrie :

En janvier 2020, le Président de Charlieu Belmont Communauté a signé la convention « Territoire d'Industrie Roanne – Tarare »

L'initiative « Territoires d'Industrie » a été prise par le Gouvernement en fin d'année 2018. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou des entreprises, au service du développement industriel des territoires.

Cette initiative se veut au plus près du terrain, en partant des projets et des besoins spécifiques des territoires retenus.

Elle repose sur :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, intercommunalités, partenaires économiques au « service d'une approche remontante » ;
- Un principe de programmation évolutive pour permettre la production de nouvelles fiches actions et répondre, au fur et à mesure, aux besoins qui pourraient émerger.

Sur le territoire d'industrie Roanne Tarare, quatre axes ont été déterminés : recruter, attirer, simplifier et innover. Ils ont été travaillés avec des chefs d'entreprises, en effet des rencontres ont été organisées courant 2019, cela a permis d'aboutir à une convention avec différentes fiches actions à mettre en place.

1.2/ Reprise et création d'entreprises

Charlieu Belmont communauté dispose d'un partenariat avec le réseau Entreprendre Loire. Cette association de chefs d'entreprise ligériens, contribue à faire réussir les créateurs et repreneurs d'entreprise, créateurs d'emplois sur le territoire de la Loire grâce à un accompagnement gratuit et dans la durée par des chefs d'entreprise expérimentés. L'intercommunalité verse une aide de fonctionnement à cette association.

L'association Initiative Loire œuvre également dans cette idée. Elle a pour but d'accompagner et d'aider les projets de création et de reprise de petites entreprises viables sur l'ensemble du Département de la Loire. Initiative Loire s'adresse aux porteurs de projets à la recherche d'une

insertion professionnelle, et propose un ensemble de dispositifs financiers complémentaires aux financements bancaires. Initiative Loire a accompagné et financé, de 1998 à 2015, sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté, 169 entreprises soit environ 278 emplois, soit une moyenne de 13 entreprises par an depuis 2010 ce qui représente environ 21 emplois. Afin de faciliter la proximité avec les porteurs de projets du territoire de Charlieu-Belmont Communauté, l'association Initiative Loire tient un vendredi par mois des permanences dans les locaux de la Communauté de communes

1.3/ Perspectives d'aménagement des zones d'activités :

Sur le territoire de Charlieu Belmont, 7 zones d'activités intercommunales permettent d'accueillir des porteurs de projets qui souhaitent créer, développer leurs entreprises. Néanmoins, au vu de la dynamique du secteur économique, nous nous heurtons à une problématique d'accueil des entreprises.

En effet, lorsque des entreprises souhaitent s'installer ou se développer, nous leur proposons soit des locaux d'activités vacants plutôt rares sur notre territoire, soit des parcelles sur les zones d'activités intercommunales. Or, ces dernières réaménagées et agrandies en 2013-2014, se retrouvent aujourd'hui quasiment complètes, du fait des nombreuses demandes reçues ces dernières années. De fait, le nombre de m² disponible devient très limité, ce qui nous conduit à anticiper pour pouvoir répondre aux besoins tout particuliers des PME locales en développement, ou d'entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire. Deux zones d'activités ont été identifiées afin d'être étendues dans les prochaines années.

1.4/ Dossiers relance des entreprises :

Différents dispositifs ont été mis en place au niveau de l'Europe, au niveau de l'Etat et également au niveau de la Région, et des entreprises du territoire de Charlieu Belmont ont mobilisé ces dispositifs pour réaliser des investissements.

Ce sont des entreprises du secteur agroalimentaire, du secteur textile, du secteur médical et du secteur industriel. Le montant prévu des investissements au global s'élève à plus de 12 millions d'euros.

1.5/ Charte forestière 2021-2026 :

Le massif forestier du Beaujolais est doté, depuis 2015, d'une Charte Forestière de Territoire (CFT). Prévues dans la loi d'Orientation Forestière de juillet 2001, elle définit une stratégie de développement de la filière Forêt-bois du territoire, grâce à la mise en œuvre d'une réflexion partenariale de l'ensemble des acteurs locaux.

Charlieu Belmont Communauté est une des intercommunalités couvertes par la charte forestière du Beaujolais.

Une nouvelle charte forestière du territoire du Beaujolais a été présentée en comité de pilotage le 12 mars dernier. Le programme d'actions couvre la période 2021-2026.

Les actions vont porter sur les volets suivants :



Dans le cadre de cette charte, différents organismes participent à l'élaboration et à la mise en place d'actions notamment le CRPF, l'ONF, des groupements forestiers, des associations, des interprofessions...

1.6/ Favoriser la transmission en milieu agricole

Courant 2018, l'étude sur la dynamique de l'emploi agricole a permis d'apporter une connaissance plus fine des exploitations en voie de transmission. Menée en lien avec le lycée agricole de Ressins et la chambre d'agriculture de la Loire cette étude et la conduite de quatre réunions intercommunales sur des secteurs différents (val de Loire, centre, piémont, montagne) permettront le recensement de 56 agriculteurs exploitants de plus de 55 ans sur l'ensemble du territoire. Ces derniers seront tous sollicités pour un entretien pour un total de 37 entretiens conduits.

L'étude vise à répondre à quatre objectifs :

-Soutenir la pérennité de l'activité agricole sur le territoire.

-Partager une connaissance commune :

- de la dynamique de transmission des exploitations agricoles,
- des secteurs à risque de forte réduction d'actifs,
- des futurs cédants.

-Apporter de l'information aux futurs cédants pour le bon déroulement de leur départ en retraite et les sensibiliser à la transmission de leur exploitation.

-Définir un plan d'actions concrètes visant à développer la transmissibilité des exploitations.

Les entretiens auront été parfois l'occasion pour les agriculteurs d'aborder pour la première fois la question de la transmission et de la cessation d'activité, mais aussi leurs difficultés rencontrées à ce sujet. Chaque entretien a pu se terminer avec la proposition d'outils et d'un plan d'actions.

A noter la réalisation pour l'ensemble des futurs cédants d'une fiche de synthèse individuelle recensant :

- Le contexte de l'exploitation,

- Les points forts et les points de blocage,
- Le plan d'actions avec l'orientation vers les différents interlocuteurs susceptibles de les aider en fonction des besoins identifiés.

Indicateurs : Lutter contre les pollutions en conservant un tissu économique local riche, en engageant une démarche de relocalisation limitant les déplacements et en gérant mieux les ressources locales afin de pérenniser les circuits courts.

Mesure 2 : Conduire une politique touristique globale affirmée par des investissements importants et un travail de concertation à différentes échelles

Doté d'un riche patrimoine (Abbaye bénédictine à Charlieu, Couvent franciscain à St Nizier, Abbatiale cistercienne à La Bénisson-Dieu, centre historique moyenâgeux de Charlieu, musée de la soierie et hospitalier) et bénéficiant d'un environnement naturel de qualité (fleuve Loire, canal de Roanne à Digoin, bocages mais aussi contreforts forestiers du Haut Beaujolais), l'attractivité touristique du territoire a été l'un des grands objectifs du mandat précédent et demeure une priorité pour les 6 ans à venir. La compétence tourisme prise par la collectivité lui confère des interventions tant dans le champ de l'accueil, la promotion et la commercialisation par délégation à son office de tourisme, que dans celui de l'aménagement : infrastructures, sites de visites...

Organisé en EPIC depuis 2014, et outre ses missions d'accueil et de promotion commercialisation, l'office de tourisme intercommunal œuvre activement à la politique touristique du territoire en participant aux réflexions sur les aménagements réalisés ou en gérant directement certains équipements qui lui ont été confiés. Le précédent mandat a vu la réalisation de nombreux projets, le plus emblématique étant la création d'une voie verte 4.5 km entre Charlieu et Pouilly-sous-Charlieu. A partir de cette voie verte, il est possible de rejoindre la V 71, axe ligérien qui assure dans le nord du Département la jonction entre la ville de Roanne et la Saône-et-Loire. Ce premier tronçon de la Véloire constitue une liaison avec l'Eurovélo 6 dans la continuité du tronçon situé en Saône-et-Loire. L'actuel mandat verra la réalisation de voies vertes complémentaires sur un linéaire de plus de 14 km (voir détail dans axe mobilité). Ces aménagements cyclables, sont complétés depuis cet hiver 2020 par 4 boucles cyclo qui permettent d'irriguer le territoire et prochainement un travail de concertation sera conduit avec l'ensemble des communes et associations locales afin de développer des circuits VTT. Plusieurs prestataires du territoire (hébergeurs, restaurateurs, gestionnaires de sites et d'activités) jouent la carte du vélo au côté de la collectivité et se sont engagés dans le label « accueil vélo ». Pour aller encore plus loin une démarche est actuellement en cours afin d'obtenir le label Territoire Vélo qui consacrera l'ensemble des actions entreprises dans ce secteur.

Traversée par le chemin de St Jacques de Compostelle, Charlieu-Belmont Communauté travaille avec l'ensemble des collectivités présentes sur le linéaire Cluny-Le Puy pour

développer la pratique de cet itinéraire. Si les aménagements réalisés au cours du mandat précédent ont essentiellement consisté à faciliter la pratique (travaux de sécurisation, tables de pique-nique, panneaux d'informations, signalétique) il s'agit maintenant à accentuer l'effort sur la promotion (activités du site internet, organisation et promotion d'évènements, distribution de flyers, développement de la newsletter...). Bien que le St Jacques représente un bon vecteur d'image pour promouvoir la pratique de la randonnée, la collectivité, avec l'implication de l'ensemble de ses communes et associations de marche, a refondu entièrement ses chemins de randonnées et offre aujourd'hui près de 400 km de chemins labélisés PR par la FFRP, tous étant regroupés dans un topo-guide. Edité en 2019, ce dernier, déjà victime de son succès est à rééditer pour 2022.

Très riche en tourisme patrimonial, la volonté politique était aussi de développer le tourisme ludique et familial. Le Muséo'Parc du Marinier à Briennon, ouvert depuis 2001, offre un espace de loisirs aux familles (péniche-musée, jeux extérieurs). Comme tout parc à thème, sa requalification était nécessaire afin d'attirer un nouveau public et de moderniser l'équipement. Un important budget a été investi sur le mandat précédent pour proposer de nouvelles activités extérieures : golf miniature, aire de jeux d'eau, trampolines, pédalos à bras, parcours d'énigmes. Pour 2022 ce sera au tour de la scénographie de la péniche-musée à être revue. Au total c'est plus de 500 000 € qui ont été investis dans cet équipement dont la gestion est confiée depuis 2014 à l'office de tourisme.

Notre territoire, dépourvu d'espace de baignade très prisé aussi par les touristes dans le choix de leur destination, compte sur le projet piscine (projet phare du mandat qui fait l'objet d'une présentation détaillée précédemment) pour offrir à ce public une alternative très appréciée. Sa semi-découvrabilité et les activités ludiques proposées (pentagliss et splashpad) sont des atouts qui devraient venir diversifier l'offre de loisirs.

La question du potentiel et de la labélisation des activités de pleine nature est également au cœur de la réflexion actuelle. Dans ce cadre et depuis 2019 la commune de Belmont-de-la-Loire a obtenu le label "Village sport nature". Ce dernier distingue les communes disposant d'une palette d'activité de pleine nature remarquable et dont le Département de la Loire s'engage à faire la promotion.

Si notre territoire possède de nombreuses richesses à découvrir, la volonté est de renforcer les partenariats avec les territoires voisins du Roannais mais aussi de développer ceux avec le Haut Beaujolais et le Brionnais. Des rencontres ont déjà eu lieu dans ce sens et se poursuivront tout au long du mandat. Un rapprochement est également envisagé avec le Département de la Loire afin de réfléchir à une gestion mutualisée de notre office de tourisme avec l'abbaye de Charlieu.

Indicateurs : Lutter contre les pollutions et limiter les déplacements en offrant localement un panel d'équipements touristiques et donc en fixant les touristes locaux.

Mesure 3 : Apporter une image de marque au patrimoine

Petite cité de caractère : Forte d'un centre ancien remarquable, d'une abbaye bénédictine et d'un passé riche, la commune de Charlieu située sur la route Cluny-Le Puy en Velay du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle fut labellisée Petite Cité de Caractère en 2019. Ce label d'échelle nationale permet notamment de faire partie d'un réseau avec les autres villes sélectionnées afin d'échanger sur des sujets communs. En outre, ce label donne la possibilité de se positionner sur des appels à projet et de bénéficier de financements notamment de la Région, avec une subvention égale à 30 % du coût de travaux pour valoriser le patrimoine. Ces aides régionales peuvent être touchées pendant six ans après l'obtention du label et participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants

C'est également l'image de marque du label qui offre un véritable apport aux communes labellisées. En effet, le label va permettre une plus grande visibilité de la commune et peut donc booster le nombre de visites touristiques. Par cela, les retombées vont se disperser sur l'ensemble de l'économie de la commune et notamment sur les commerces.

A Charlieu, les retombées en termes de visites touristiques restent aujourd'hui floues du fait d'une labellisation acquise peu de temps avant la pandémie de Covid.

Village de caractère : Ce label départemental donne également la possibilité d'une mise en réseau des différentes communes labellisées. A l'instar du label Petite cité de caractère un positionnement prioritaire sur les appels à projets (cette fois-ci départementaux) est également possible. Ce label a pu permettre le changement de la signalétique touristique. A ce titre, plusieurs projets sont actuellement déposés et visent la mise en place de deux blocs sanitaires autonomes.

Par ailleurs, ce label offre un soutien en animation notamment au cours des périodes touristiques creuses, matérialisé par l'apport d'aide du département sur la création d'évènements en lien avec les associations locales.

En outre, la commune de La Bénisson Dieu dotée notamment d'une église abbatiale cistercienne est engagée dans la candidature pour obtenir ce label.

Indicateurs : Lutter contre les pollutions en offrant un produit touristique local de qualité, préservation du centre ancien de Charlieu.

Mesure 4 : S'inscrire au sein de programmes nationaux visant la redynamisation des bourgs-centres : Petite ville de demain

Lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et les préfets, le programme « Petite Ville de Demain » a pour vocation de

donner les moyens pour chaque centralités sélectionnées, d'élaborer et de concrétiser leurs projets de territoire, d'une part en bénéficiant d'aides au financement d'ingénierie afin de renforcer leurs équipes, mais aussi en donnant accès à tout un catalogue de dispositifs et de mesures thématiques ciblées. Son but principal étant d'affirmer la fonction de centralité et d'aider ces villes face à leurs vulnérabilités. Ce programme, cousu main pour chacune de ces communes, constitue un véritable outil de la relance au service des territoires.

A ce titre et aux côtés de la communauté de commune, la ville de Charlieu a donc candidaté et a été sélectionnée au sein du programme national de « Petite Ville de Demain ».

Centralité locale historique, organisée au cœur d'un bassin de vie de plus de 25 000 habitants et forte de ses 3600 habitants, la ville de Charlieu forme aujourd'hui un véritable bourg relais entre les grandes agglomérations et les communes rurales de petite taille. Ce rôle se traduit notamment par un statut de pôle d'emploi local, une densité importante de commerces et de services répondant aux besoins de tous les âges, mais aussi un tissu associatif très fourni. Par ailleurs, la ville se démarque grâce à une attractivité touristique forte du fait de son centre ancien médiéval et de son abbaye. La ville dispose également d'une identité culinaire marquée, symbolisée par des produits emblématiques tels que l'andouille de Charlieu ou encore la praline.

Néanmoins, la ville dispose aujourd'hui de plusieurs maux, souvent emblématiques des centralités locales françaises. A ce titre, on peut noter un vieillissement important de la population avec des retraités qui composent près de 40% de la population communale, mais aussi un taux de pauvreté important qui s'élève aujourd'hui à 16%. La commune relève également d'un taux assez élevé de logements vacants (12,3%), en partie expliqué par l'ancienneté, la consommation énergétique ainsi que la dégradation du bâti en particulier dans le centre ancien. D'autre part, et malgré la présence de 149 commerces sur la commune couvrant la totalité des besoins de la population, un taux de vacance commerciale de 16% est constaté.

Face à ces problématiques et au cours des six années du programme Petite Ville de Demain, sera envisagé une politique de reconquête du centre bourg notamment sur le volet de l'habitat ainsi qu'un renforcement de la dynamique commerciale, tout en exploitant et développant les potentialités liées à la culture, au patrimoine et au tourisme devient donc nécessaire. Pour mener à bien cette politique, la première partie du calendrier consiste à élaborer une convention cadre valant convention d'Opération de revitalisation du territoire dans les 18 premiers mois.

Au sein du territoire intercommunal la présence du programme sera également l'occasion via les actions mises en place à Charlieu, d'impulser une dynamique sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité, afin que l'action sur la ville centre profite à la totalité du territoire.

Indicateurs : Asseoir la présence d'une centralité proposant localement un large panel de commerces, de services, d'équipements culturels et un cadre de vie agréable et donc lutter contre les pollutions et le changement climatique.

Mesure 5 : Initier la dynamisation des centres-bourgs par des opérations d'aménagements

Face aux objectifs de redynamisation des centres-bourgs, les questions d'organisation générale de ceux-ci peuvent faire émerger plusieurs éléments. En effet, la facilité et la sécurisation de la circulation, les possibilités d'arrêts et de stationnement des véhicules, un accès facile aux commerces, la présence d'un véritable cœur de bourg sont des éléments qui participent à la dynamisation des centres et qui permettent à un cœur de bourg d'être agréablement utilisé et habité. Dans cette idée, les requalifications de bâtiments centraux, les aménagements de places centrales, ainsi que les réorganisations de voirie occupent une place importante.

À titre d'exemple nous pouvons citer plusieurs types d'aménagement envisagés tout au long du mandat en cours :

-À Ecoche et à l'horizon de 2022, un bâtiment central du village dont la commune est propriétaire va être complètement transformé. Ce dernier va bénéficier de travaux de rénovation afin de pouvoir proposer à la fois un commerce, mais aussi de nouveaux logements. Ce projet va alors répondre à un objectif de redynamisation commerciale, mais va aussi permettre à la commune de disposer de logements rénovés afin que le centre du village bénéficie de l'installation de nouvelles populations.

-À Belmont de la Loire et à l'horizon 2022, la place du souvenir (espace de convivialité desservant des commerces et le bureau de poste) va bénéficier d'une requalification. Cette opération vise à la fois à une réorganisation de la place afin de sécuriser les cheminements doux, la réduction des surfaces imperméabilisées grâce à une végétalisation en plantes vivaces peu consommatrices en eau, tout en maintenant les places de stationnement. En outre, ce projet englobe les bâtiments alentours, effectivement une étude conduite par EPORA servira à préfigurer les actions d'acquisition-démolition/reconversion.

-À Cuinzier, sera prochainement envisagé la sécurisation de la RD 70 (route de Charlieu). Cet axe routier traversant de part en part le bourg, est par sa fréquentation (plus de 3500 véhicules par jour) un atout pour la vie du village, mais aussi un inconvénient puisqu'il influe sur la sécurité des piétons. Une réflexion est donc en cours afin de « casser » la vitesse sur cet axe, possiblement via des plateaux surélevés. Par ailleurs, ces aménagements seront l'occasion d'enfourer et de refaire les différents réseaux.

Perspective : objectif d'intégrer le projet de « foncière » de NOVIM pour agir sur les îlots dégradés présents dans les centre-bourgs.

Indicateurs : Mener des opérations d'aménagement en centre bourg favorisant l'offre de services de proximité, l'utilisation des cheminements doux et limitant l'imperméabilisation des surfaces et ainsi lutter contre les pollutions. La limitation de l'imperméabilisation des sols peut être également un moyen de prévenir les risques naturels.

Mesure 6 : Mettre en place des opérations visant l'amélioration de l'habitat

Cette compétence optionnelle de la communauté de communes s'exerce au travers de différents dispositifs :

-Programme d'Intérêt Général :

La collectivité a signé une convention avec le département afin de mettre en œuvre un deuxième PIG habitat qui a démarré en avril 2019.

Depuis avril 2019, il a été notifié 37 dossiers d'aide au maintien à domicile et 65 dossiers.

Les aides de 1 000 euros de la collectivité pour l'ensemble des dossiers notifiés sont de 102 000 euros, pour un montant de travaux de : 1 141 857 euros.

-CAR BONUS ENERGETIQUE REGION :

La collectivité a signé une convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour une période de 42 mois qui a commencé en 2019, l'aide de la collectivité est de 750 euros maximum et est égale à l'aide attribuée par la Région. A ce jour, 5 dossiers ont été notifiés, pour un montant de 3 750 euros, pour un montant de travaux de 98 830 euros.

-ALEC 42 et PLATEFORME RENOV' ACTIONS 42 :

L'ALEC42 accompagne les particuliers dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique. Ce service comprend l'information de premier niveau (Espace Info Energie) et est assuré dans le cadre de la plateforme Rénov'actions42, Pour les publics éligibles aux aides de l'ANAH, l'ALEC42 assure la gestion du numéro unique national FAIRE et oriente les foyers concernés vers les opérateurs compétents. Pour tous les autres ménages, l'ALEC42 assure elle-même l'accompagnement des ménages et fournit des statistiques, elle remplit elle-même les demandes d'aides financières qui sont sollicitées dans le cadre des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique mis en place par l'intercommunalité.

La collectivité adhère à ALEC 42 et à la plateforme Rénov'actions42.

Un travail est actuellement en cours sur la poursuite de la convention avec Alec 42 et les services du Conseil Départemental dans le cadre du dossier SARE en lien avec la plateforme Renov 'Actions 42.

-FSL- FOND SOLIDARITE LOGEMENT :

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...), par le biais des CCAS et des travailleurs sociaux. La collectivité participe à hauteur de 0.20 centimes par habitant, afin de contribuer au fonctionnement. En 2019, cela a permis d'apporter 19 280 euros pour 66 ménages.

-ADIL 42 - Agence Départementale d'Information sur le Logement : Fusion en 2021 avec l'ADIL 43. La cotisation pour l'année 2021 est de 0,11 centimes par habitant, l'Adil a mis en place en 2020 un numéro unique pour l'habitat indigne.

-PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT et PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT INDIGNE :

La collectivité participe aux différents groupes de travail dans le cadre de la mise en œuvre des Plans départementaux de l'Habitat (PDH) et de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).

Le plan départemental de l'habitat vient d'être validé, un réseau des chargés de mission habitat vient d'être mis en place. Ce réseau (action 7 du PDH) doit être un lieu d'échanges et de partage d'expériences au niveau départemental. Les premiers thèmes évoqués sont :

- Attractivité/revitalisation des centres-anciens
- Petites villes de demain / Cœur de Ville ou France Relance :
- Lutte contre la vacance
- Lutte contre la précarité énergétique
- Accompagnement à l'adaptation des logements

- Perspective de la mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à l'échelle intercommunale :

Dans le cadre de l'élaboration de la convention cadre valant convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du programme Petite Ville de Demain, la collectivité se penche sur la possibilité de mettre en place une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Ce potentiel outil supplémentaire au sein du programme Petite Ville de Demain, visera à optimiser le traitement des problématiques liées au parc de logement dans des secteurs identifiés notamment en termes de dégradation avancée et d'optimisation énergétique. Proposé par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), son fonctionnement consiste à subventionner les propriétaires de logement dans le but d'initier une amélioration de l'état du parc de logement et de relancer le marché immobilier. La collectivité se donnera les moyens dans les 18 mois dédiés à l'élaboration de la convention cadre Petite Ville de Demain, de juger du besoin d'une telle opération et le cas échéant de lancer une telle opération.

Indicateurs : Développer des outils d'amélioration de l'habitat et ainsi lutter contre les pollutions liées aux pertes énergétiques des bâtiments.

Mesure 7 : Requalifier les friches au cœur des villages

Espace fortement marqué par la présence de l'industrie textile, Charlieu Belmont Communauté au même titre que de nombreux territoires alentours, a vu son paysage, ses

cœurs de bourgs et son économie être fortement impactés et transformés par ce secteur. Cependant, la déprise industrielle de l'activité textile face à la concurrence de la délocalisation dans la seconde partie du XXème siècle, a également profondément marqué ces communes. Dans ce cadre et à la suite de leur perte de fonction, ces anciennes usines ou ateliers parfois de taille très imposante ont pu se retrouver à l'état de friche en plein cœur des villages et des villes. Ces situations peuvent alors constituer de véritables « verrues » en cœur de bourgs en particulier à cause de la surface qu'ils occupent, mais aussi les risques qu'ils peuvent représenter en cas de fragilité de la structure ou de pollution.

Dans une autre mesure, ces friches peuvent également représenter de véritables opportunités. En effet, ces surfaces importantes en zone centrale de bourgs, peuvent faire l'objet de remarquables opérations d'aménagement.

À titre d'exemple nous pouvons citer plusieurs types d'aménagement envisagés tout au long du mandat en cours :

À La Gresle et à l'horizon 2022, la requalification de la friche Lardet apportera un nouveau visage au cœur de bourg. Cette ancienne usine de tissage, fermée depuis les années 1960, située à mi-chemin entre l'école et la maison de retraite sera démolie en grande partie du fait de la fragilité de sa structure et dépolluée. Cette surface libérée permettra la création d'un espace public notamment composé d'une halle couverte permettant d'accueillir des manifestations en tout genre ainsi que le marché. Une partie des murs existants seront récupérés afin d'y installer un local technique pour le matériel de voirie. Le projet vise également à créer des places de stationnement pour une utilisation en covoiturage ainsi que la mise en place d'un rack à vélo. Des toilettes publiques ainsi qu'un abribus incluant un quai pour le stationnement des bus seront également créés. Plus largement ces nouvelles places de stationnement répondront aux dernières installations de population sur la place de l'église. Cette opération vise à terme un élargissement de la place principale en direction de l'église, en incluant l'acquisition d'autres bâtiments à proximité en mauvais état et quasiment pas utilisés. L'opération prévoit également la réutilisation des puits et de la réserve d'eau de l'usine pour l'arrosage des espaces verts. Enfin, la situation stratégique entre l'école et la maison de retraite fera de cet espace une zone de rencontre intergénérationnelle.

À Saint-Denis-de-Cabanne et à l'horizon 2026, la reconversion de la friche industrielle initialement atelier de soierie et plus récemment propriété du groupe Altrad (matériel pour le BTP), donnera au village un véritable centre de vie. Cette friche d'1,2 hectares retenue dans le cadre du plan de relance, sera tout d'abord dépolluée. La friche située à proximité de la résidence pour personnes âgées, d'une crèche, de la salle communale et de la voie douce menant au pôle sportif et prochainement à la voie verte intercommunale, aura pour projet la création d'au moins quatre logements et d'un espace public (jardins partagés et place de village). L'ensemble de l'opération permettra la création d'un véritable centre de vie et de redynamiser la vie sociale du village. L'opération vise également une utilisation plus écologique de cette surface, avec la suppression d'une source de pollution au profit de logements de qualité et performants énergétiquement, mais aussi avec la mise en valeur de modes de

déplacements plus durables via la sécurisation des accès exclusivement piétons vers l'ensemble du bourg. D'autre part, 20% des logements créés sur ce site seront sociaux. Il est également prévu la création d'îlots de fraîcheur intégrant des espèces végétales locales ainsi qu'une gestion alternative des eaux de pluies. La proximité de la crèche et de la résidence Margueritte pour personnes âgées, donnera une vocation intergénérationnelle à cet espace.

Indicateurs : Favoriser la mixité sociale par la création de lieu intergénérationnels. Lutter contre les pollutions engendrées par ces friches et lutter contre l'artificialisation des sols en réutilisant des zones déjà artificialisées.

IV. Engagement des partenaires

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les « fiches-actions » sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

2. L'INTERCOMMUNALITÉ

En signant ce contrat de transition écologique, l'intercommunalité assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

L'intercommunalité désigne dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et affecte un chef de projet qui a la responsabilité de l'élaboration, de la mise en œuvre du contrat et de l'évaluation.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique. Elle mobilise les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

Elle garantit une participation renforcée des citoyens et de toutes les composantes de la société civile. Le projet de territoire est construit avec et pour les acteurs du territoire. Des groupes de travail peuvent prendre part à l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation du contrat. Les initiatives de la société civile les plus appropriées sont soutenues par l'intercommunalité : économie sociale & solidaire, coopération avec les associations, budgets participatifs, mécénat social, intervention des fondations, etc. La collaboration des entreprises peut permettre de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La mise en place de la concertation au sein de l'intercommunalité prend plusieurs formes et peut s'articuler autour d'enquête de terrain, de réunions publiques, d'ateliers de co-construction ou encore de comités de pilotage des partenaires. Les méthodes et les formes de ces outils sont adaptatifs en fonction des projets.

A titre d'illustration, en novembre 2020 a été émis et validé la mise en place un comité des jeunes intercommunal constitué d'élèves des établissements scolaires du territoire de Charlieu-Belmont Communauté à partir du secondaire, motivés par la thématique de l'environnement.

Les établissements concernés sont le collège Michel Servet de Charlieu, le lycée Jérémie de la Rue dans ses filières générales et technologiques, le Lycée-Collège privés Notre-Dame de Charlieu, le lycée agricole privé de Ressins et la MFR de Vougy. Par ailleurs, les membres du comité ont été nommés sur la base du volontariat au sein des établissements scolaires. La durée de l'investissement de ces représentants serait de 1 an, reconductible autant de fois que le souhaite l'élève impliqué

Les objectifs et enjeux sont les suivants :

- Créer du lien autour de la thématique environnement
- Développer un partage d'expérience
- Dynamiser les échanges et sensibiliser les jeunes futurs citoyens à l'environnement
- Récolter les besoins attendus par les jeunes

- Mener des actions concrètes au sein des établissements scolaires pour la protection de l'environnement

- A terme, ces membres du comité des jeunes pourraient devenir les ambassadeurs de l'environnement au sein des écoles primaires sur le territoire pour œuvrer sur ces questions et sensibiliser les plus petits

Modalités de fonctionnement : Réunions régulières (à ce jour 2 visios réalisées du fait du contexte sanitaire)

Actions proposées et mises en place sur 2021 et soutenues par Charlieu Belmont Communauté :

- Participation du comité des jeunes à Mai à vélo (venue à l'école en vélo = 26/05/2021)

- Nettoyons la nature : organisation d'une après-midi de nettoyage des communes du territoire (2/06/2021)

3. L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Au niveau local, l'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au niveau national, l'État s'engage à mobiliser la structure centrale qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des CRTE. Il anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ANAH, ANRU, ADEME, CEREMA, Caisse des dépôts, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, VNF...). Les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec l'intercommunalité.

L'État accompagne l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE conformément à la charte interministérielle de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises financières, techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement (notamment du plan de relance) au service du projet de territoire. Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative, à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CRTE grâce aux dotations et crédits disponibles et à examiner les possibilités d'expérimentation de


procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobilisent notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien renforce la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire et la dynamique du projet de territoire.

Signé à CHARLIEU, le vendredi 23 juillet 2021

Le président de l'intercommunalité

Monsieur René VALORGE



La préfète du département de la Loire

Madame Catherine SEGUIN



Annexes

Annexe I – 1ères actions structurantes mises en œuvre

Annexe II – Etat des lieux écologique initial

Annexe III – Tableau de synthèse des projets communaux recensés (non exhaustif)

ANNEXE I - ACTIONS MISES EN ŒUVRE ANNÉE APRÈS ANNÉE

Les actions envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité) et régionaux (stratégie eau-air-sol). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à plusieurs CRTE avec autant de participations financières.

En conformité avec la réglementation en vigueur, l'inscription de telle action au présent CRTE ne saurait dispenser des procédures administratives attachées à cette action et en particulier des autorisations nécessaires à son développement. Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Le CRTE a un caractère évolutif. A la date de sa signature, il comprend une première série d'actions. D'autres actions ont vocation à s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les mesures stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur financement... L'évolution du contenu ou du nombre des actions en cours de contrat sera validée au fil de l'eau par la gouvernance décrite à l'article 2 sans nécessiter d'avenant. Les actions seront inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaillera la participation des différents partenaires.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*

- *L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Annexées au contrat, les fiches actions sont numérotées selon la nature du projet. Ainsi, un projet communal portera la mention FC (Fiche action communale), un projet intercommunal portera la mention FI (Fiche action intercommunale).

ANNEXE II – ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE INITIAL

	Données
MOBILITE	
Nb de km de pistes cyclables	Voie Verte de 4,5 km entre Charlieu et Pouilly-sous-Charlieu + tronçon réalisé par le CD42 + piste cyclable Charlieu
Parkings à vélo sécurisés	6 modules de 2 places
Pôles multimodaux	inexistant
Zones à Faibles Emissions	inexistant
Existence de voies réservées au covoiturage	inexistant
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc de CBC	0%
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des communes	demande faite aux communes
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé	Données locales inexistantes (cf INSEE)
Nb de bornes de recharges électriques ouvertes au public	1 borne tout public + bornes de recharge Intermarché St-Mizier-sous-Charlieu avec chargemap
Part de véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	0%
Part du territoire couverte par une AOM	Délibération de CBC pour non prise de compétence AOM le 21/01/2021 - Région AURA AOM au 01/07/2021
ENERGIE ET CLIMAT	
Emissions de Gaz à Effet de Serre du Territoire (total)	153 teqCO2
Emissions de Gaz à Effet de Serre du Territoire (par habitant)	6,55 teqCO2/hab
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	518 GWh
Production annuelle d'énergie renouvelable	69,1 GWh
Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	52 GWh
Nb de passoires thermiques dans les logements privés	127
Nb de passoires thermiques dans le parc social	0
Nb de passoires thermiques dans les bâtiments publics	0
Nb de passoires thermiques dans les locaux d'entreprises	non connu
Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	Etiquette A : 3 logements Etiquette B : 318 logements Etiquette C : 1553 logements Etiquette D : 9281 logements Etiquette E : 1744 logements Etiquette F : 118 logements Etiquette G : 9 logements
Nb de copropriétés en situation fragile ou délabrées	79 (dans l'attente du Registre National des Copropriétés de l'ANAH pour consolider cette donnée)
Nb d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	49 entreprises

Nb estimé de chaudières à fioul	1510
Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines	non connu
Existence de réseaux de chaleur, combustible, part d'EnR	1 réseau de chaleur sur Belmont de la Loire
Mode de chauffage des grands équipements collectifs du territoire: écoles, collèges, lycées, étb de santé, bâtiments publics	non connu
TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE	
Tonnage de déchets produits par le territoire	12 884,839 Tonnes de déchets produits sur 2020 par Charlieu Belmont communauté.
etat des équipements de tri au regard des normes	Bacs OMR = pucés et normés colonnes de tri sélectif (en cours de changement sur l'ensemble du territoire) = normées Déchèteries = Audit en 2015 - déclaration ICPE Bennes 30 et 15 m3 = normées compacteurs = normés composteurs individuels = normés
existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs	Etude INDDIGO (démarrage en juin 2021) pour mise en place d'un dispositif respectant la réglementation. Ce qui se fait à ce jour dans la collectivité (état au 29 mars 2019) : Restauration collective = mise en place de composteurs gros producteurs Logements collectifs = mise en place de composteurs gros producteurs
Taux de tri sélectif par filière	collecte en 2020 : sur 12 884,839 T de déchets captés, 73,4 % ont été valorisés et 26,6% a été enfoui.
AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE	
Existence d'un projet Alimentaire Territorial	Oui
Nb d'exploitations agricoles	Pour le territoire CC Charlieu-Belmont, la population agricole est en proportion plus élevée que la moyenne française mais en déclin. En effet le nombre d'actifs agricoles est passé de 1 210 en 1988 à 497 en 2010. Le territoire compte 126 exploitations agricoles. 128 ha de surface agricole en moyenne par exploitation agricole.
Nb de producteurs vendant en circuits courts	25
Nb de marchés de producteurs	3
Nb d'AMAP	1 (MJC Charlieu) + 1 magasin de producteurs
Surface Agricole Utile du territoire	16 988 ha agricoles
Surfaces agricoles et nb d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	non connu
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	non connu
ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE	
	1a) Natura 2000 : « milieux alluviaux et aquatiques de la Loire référencé L14 (5 communes concernées = Briennon,

Surface des aires protégées: Parc Naturel, Natura2000, ZNIEFF, aire protection captages	Pouilly sous Charlieu, Saint Nizier sous Charlieu, Saint Pierre la Noaille, Vougy) 1b) plusieurs Znieff de type 1 et sur le territoire voir le site sur le znieff pour le référencement, 12 communes concernées par une ou plusieurs Znieff 1c) aire de protection des captages : indice d'avancement de protection de la ressource en eau (la protection des captages nécessite plusieurs actions et en fonction du nombre d'actions effectuées on arrive au taux d'accomplissement suivant) Arcinges : 60 % / Belierochie : 60 % / Belmont de la Loire : 80 % / Le Cergne : 60 % / Charlieu : 75 % / Cuinzier : 80 % / Ecoche : 60 % / Mars : 60 % / St Germain la Montagne : 50 % / SIADEP : 76 %
Part des cours d'eau en bon état	Le Jarnossin est classé en liste 1 et 2 pour la continuité, cependant, il est difficile de dire quelle part de cours d'eau est classée en bon état sur des kilomètres de linéaire, le Jarnossin est peu impacté et devrait sur le long terme, ne plus avoir d'obstacle à la continuité en fin de programme d'action au moins sur le linéaire principal du Jarnossin et de deux de ses affluents. Pour le Sornin (amont botoret et ses affluents) : 27,66 km (sur # 167 km de cours d'eau, linéaire principal)
Nb de points noirs de continuité écologique identifiés	Jarnossin : inscrit au programme d'action et non finalisé à ce jour mais devant l'être en fin de programme et qui restent à faire : 11 -Sornin : 16 ouvrages
part des surfaces de gestion forestière qui bénéficie d'une garantie de gestion durable	Total de 1168.6 Ha de parcelles bénéficiant d'une garantie de gestion durable sur une surface d'espaces forestiers totale du territoire = à 5169,40 HA. Soit 22.6 % de surfaces de gestion forestière bénéficiant d'une garantie de gestion durable, représentant 77 Documents de gestion (46 Code Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), 13CBPS+ et 18 Plans Simples de Gestion (PSG))
surface de haies	Linéaire de haies recensées sur CBC : 572 km
existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réserve de biodiversité	existence d'atlas communal de la biodiversité et par du territoire classé en réservoir de biodiversité : -Voir les fiches LPO communales par communes sur la biodiversité (Classé dans dossier public/données du territoire/étude sur le territoire/fichier.zip biodiversité et trame noire -part du territoire classé en réservoir de biodiversité : Surface de réservoirs en milieux ouverts semi-naturels : 3,94 ha / Surface de réservoirs forestiers : 4230 ha / pas d'information pour les milieux humides et aquatiques car la couche SIG ne peut pas être découpée
Label "Territoires engagés pour la Nature"	NON
Label "Terre saine"	NON
LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	
Etat d'avancement du PLUI	NEANT
Taux de mobilisation des roits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	environ 63 % en aout 2020
évolution du nb d'ha de terres urbanisées vs terres agricoles / naturelles / forestières	Taux d'étalement urbain 698m2/habitant en 2018
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	non connu

surfaces désartificialisées	non connu
vacances habitat	7,5% en 2020
artificialisation 2009-2018	0,005
surface agricole utile totale (SAU)	0,626
EAU ET ASSAINISSEMENT	
Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes	3 installations sont actuellement non conformes avec un arrêté de mise en demeure préfectoral mais toutes 3 sont en cours de réhabilitation. Il s'agit de Briennon, Pouilly sous Charlieu et Belmont de la Loire.
Taux de fuite des réseaux du territoire	rendement moyen est de 85 % soit 15 % de fuites (données 2017)
Nb de captages prioritaires	non connu
nb de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	indice d'avancement de protection de la ressource en eau (la protection des captages nécessite plusieurs actions et en fonction du nombre d'actions effectuées on arrive au taux d'accomplissement suivant) Archinges : 60 % / Belleruche : 60 % / Belmont de la Loire : 80 % / Le Cergne : 60 % / Charlieu : 75 % / Cuinzier : 80 % / Ecoche : 60 % / Mars : 60 % / St Germain la Montagne : 50 % / SIADEP : 76 %
Couverture du territoire par un SAGE (oui/ non/en cours d'élaboration)	Le SAGE Loire couvre uniquement le territoire de l'ex Syndicat de rivière du Rhin Rhodon Trambouzan donc pour nous les communes de La Gresle, Sevelinges, Vougy et une partie du Cergne.

ANNEXE III – TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PROJETS COMMUNAUX RECENSES (NON EXHAUSTIF)

	Désignation du projet	DEPOT DETR DSIL 2021	Transition écologique	Cohésion sociale	Economie durable
ARCINGES	Acquisition et installation d'équipements permettant de lutter contre les fuites d'eau		X		
	Equipement photovoltaïque sur trois bâtiments communaux		X		
BELLEROCHÉ	Rénovation d'un deuxième logement communal	DSIL	X		
	Création et aménagement d'un trottoir de sécurité piétons à l'entrée du village en bordure de la RD50		X		
	Achat d'un véhicule électrique utilitaire en remplacement du véhicule Berlingo Diesel		X		
	Etude géophysique aux abords du périmètre de captage permettant d'améliorer la ressource en eau potable de la commune		X		
	Travaux de rénovation énergétique de l'équipement rural d'animation	DSIL	X		
BELMONT DE LA LOIRE	Requalification de la place du souvenir			X	
	Maintien et création de transports en commun notamment à disposition des personnes âgées		X	X	
	Création d'un espace de télétravail		X	X	
	Création de la nouvelle STEP		X	X	
	Refectoire préau école de de la forêt (matériaux écologiques)		X	X	
	Mise à disposition d'un système de télé-médecine sur la commune		X	X	
	Construction d'un hangar de stockage-sechage bois		X		X
Developpement de l'offre d'hébergement touristique					X
Construction de logements adaptés aux personnes âgées				X	

	Exploitation de nouveaux captages en eau potable Réfection isolation phonique et thermique Salle des fêtes et restaurant scolaire		X	X		
BOYER	Aménagement de la place de l'église		X	X		
	Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants		X	X		
BRIENNON	Rénovation énergétique totale de la salle du port		X			
	Amélioration énergétique de la salle polyvalente avec un changement des ouvertures		X	X		
	Changement des combles, huisseries et de la chaudière de l'ancienne mairie		X			
	Liaison douce entre lotissements et centre bourg en passant par le pôle enfance jeunesse et sportif		X	X		
	Sécurisation de l'accès piéton en centre bourg et zone du port		X	X		
	Mise en valeur des peintures intérieures et statues polychrome de l'église		X	X	X	
CHANDON	Réaménagement de la base de loisirs des plants		X			
	Garderie (destruction et reconstruction en un bâtiment en bois)		X	X		
	Rénovation thermique de l'école (fenêtres et stores)		X	X		
	Réaménagement de la route des Encognes (stationnements, ralentisseurs et actions sur l'assainissement et les réseaux d'eau)		X			
CHARLIEU	Restructuration des musées		X			X
	Construction d'un espace congrès	DETR	X	X		
	Renovation des huisseries de l'hotel de ville	DSIL	X			
	Aménagement tranche 1 place de la Bouverie, amorce boulevard Jacquard et de requalification du boulevard Guinault	DSIL		X		
	Aménagement tranche 2 place de la Bouverie, intersection boulevard Guinand et boulevard Jacquard			X		
	Chemineaux reliant voies vertes actuelles et futures, bord de Sornin et Bezo		X	X		
	Refection d'un bâtiment communal de stockage	DETR	X	X		
	Sécurisation aménagement bas du bourg Construction STEP		X	X		

CUINZIER	Mise en place d'un espace buvette et de réunion des associations en annexe de la salle des sports + changement de l'éclairage en LED de la salle de sport	X		X			
	Réhabilitation et reconstruction de la mairie (isolation chauffage, logements)	X					
ECOCHÉ	Rénovation d'un bâtiment communal centre bourg (commerce et logement)	X		X			X
	Travaux d'assainissement	X					
JARNOSSE	Aménagement du Centre bourg, rue de l'Ecole et rue de l'Eglise : travaux d'aménagement (et travaux d'assainissement 369 200 € non comptés)	X	DETR	X			
	Parking de la salle d'animation		DETR	X			
LA BENISSON DIEU	Requalification friche Lardet	X		X			X
	Renouvellement DSP assainissement	X					
	Aménagement maison Lardet	X		X			X
	Aménagements piétons sécurisés reliant les centres d'activités	X		X			X
	Réaménagement du centre bourg (acquisition démolition)			X			
	Digue étang du château			X			
	Construction d'une maison des assistantes maternelles			X			X
	Programmes solaires (ombrières, toit de l'église)	X					
	Assainissement (extension)	X					
	Changement de la chaudière de la mairie	X					
LE CERGNE	Vérification de l'état de deux réservoirs et possible changement d'utilisation (agriculture)	X					
	Travaux de rénovation énergétique de l'école	X	DSIL				
MAIZILLY	Refection des trottoirs, mise aux normes d'accessibilité et création de places handicapées	X		X			
MARS	Aménagement de la place de l'église et du carrefour central			X			
	Aménagement d'un local technique dans un ancien bâtiment agricole						
	Aménagement du talus au bourg, fleurissement, végétaux			X			X

NANDAX	Changeement de menuiseries et du système de chauffage dans 2 logements (Le Cèdre)	X					
	Changeement de menuiseries et du système de chauffage dans 3 logements (La Cure)	X					
	Remplacement des menuiseries (1 logement au dessus du commerce)	X		X			
	Agrandissement du préau et de la cour avec enrobé	X					
	Lagune assainissement du village : diagnostic	X					
	Lagune assainissement de Ressins: diagnostic puis mise à la norme, sous-dimensionnée.	X					
	Création d'une maison d'assistantes maternelles	X					X
Eclairage voirie: dernière tranche avec LED (étude du Siel)							
Boviduc ferme de Ressins sous D13							
POUILLY S/S CHARLIEU	Création d'un pôle scolaire regroupant les maternelles et les primaires				X		X
ST DENIS DE CABANNE	Réaménagement du pôle sportif						
	STEP						
ST GERMAIN LA MONTAGNE	Reconversion d'une friche industrielle en zone d'habitat centre bourg	X					
	Trottoirs et cheminements piétons	X					
	Changeement du mode de chauffage des bâtiments municipaux	X					
ST HILAIRE S/S CHARLIEU	Création d'une station de neutralisation-reminéralisation	X					
	Construction d'une maison des associations						
	Mise en place d'une cuve de récupération d'eau	X					
	Pump track						
SEVELINGES	Aménagement du centre bourg et accessibilité				X		
	Reprise de pierre sur l'église				X		
	Travaux d'accessibilité de l'école				X		
	Refection du tennis				X		
	Changeement des menuiseries des logements au dessus de l'école et de la salle des fêtes	X					
	Changeement d'un chauffage électrique d'une maison appartenant à la commune	X					

		DETR DSIL				
	Construction d'un restaurant scolaire et d'un bureau de direction école				X	X
	Réhabilitation d'un bâtiment pour accueil micro-crèche				X	X
ST NIZIER S/S CHARLIEU	Création d'un parc municipal				X	
	Création d'une passerelle sur le Sornin et cheminement piéton		X		X	
ST PIERRE LA NOAILLE	Réhabilitation annexes Carillon en gîtes					X
	Enfouissement de réseaux (lieu dit Le Carrege)		X			
	Renovation d'une maison de bourg et aménagement de la cour en aire de jeux		X		X	
	Sécurisation de la salle des fêtes et agrandissement		X		X	
	Création de plusieurs cheminements piétons		X		X	
VILLERS	Prolongation d'un cheminement piétons reliant quartiers densement peuplés et zone de services		X		X	X
	Ouverture d'une liaison douce anciennement chemin rural		X		X	
	Rénovation énergétique des bâtiments communaux anciens		X		X	
	Mise en place d'un système de récupération des eaux de pluies		X		X	
	Remplacement d'une station d'épuration et interventions sur les réseaux d'assainissement		X		X	
VOUGY	Refection du bâtiment du restaurant scolaire		X			
SIADep (Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution	Travaux à l'usine de Briennon, création d'une station de reminéralisation et sécurisation de la ressource		X			